

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1604

5 juillet 2013

### SOMMAIRE

7digital Europe .....	76982	HLWG Two TRS .....	76979
Belron ND S.à r.l. ....	76984	IS Europe S.à.r.l. ....	76979
Belron OPS S.à r.l. ....	76983	Ital Property S.A. ....	76979
Colruyt Gestion S.A. ....	76985	Olinger & Strauer Luxembourg S.à r.l. ...	76984
Colruyt Luxembourg S.A. ....	76986	SCEM Reinsurance .....	76980
Compacta Investments S.A. ....	76986	SCG SDL Co-Invest S.à r.l. ....	76980
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A. .....	76985	Sensolite S.A. ....	76980
Constance Holding S.A. SPF .....	76986	Sidec S.A. ....	76988
Constance Holding S.A. SPF .....	76985	TCEE Fund III, S.C.A., SICAR .....	76946
Discovery Music .....	76990	Treshold Eagle S.A. - SPF .....	76987
Domaine Thill .....	76990	Triseas Korea Property Sàrl .....	76987
Downshire Enterprises S.A. ....	76984	UniworlD River Cruises S.A. ....	76987
Ducas .....	76990	UniworlD River Cruises S.A. ....	76987
East-West United Bank .....	76990	Uno Holdings S.à r.l. ....	76988
Entrada II S.à r.l. ....	76989	Vanguard S.à r.l. ....	76992
EPF Capital Business Park S.à r.l. ....	76989	VDSA Sàrl .....	76991
EPF Dundee Retail Park S.à r.l. ....	76989	Ventech Global S.à r.l. ....	76987
Essential Finance S.A. ....	76991	V.R. S.A. ....	76988
Eurêka Solutions S. à r.l. ....	76978	VTS Consulting S.à r.l. ....	76988
Europe - Vins S.A. ....	76991	Wheels S.à r.l. ....	76988
Falcon Investholding S.A. ....	76990	YCH S.à r.l. ....	76981
Fisogest S.A. ....	76977	Yum! Franchise de Mexico .....	76983
Freelander's Sportsfashion G.m.b.H. ....	76977	YUM! International Finance Company S. à r.l. ....	76982
Galba Holdings S.à r.l. ....	76978	Yum! Luxembourg Investments S.à r.l. ...	76981
General Administration Luxembourg S.A. .....	76978	Yum ! Restaurants International Manage- ment S.à r.l. ....	76983
Gestabene S.A. ....	76978	Yum ! Restaurants International S.à r.l. ..	76981
G.T.O.S. ....	76978	Zeus Recovery Fund SA .....	76982

**TCEE Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 177.506.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1) TCEE Fund III GP S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg-Findel, Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "General Partner");

here represented by Grégoire d'Allard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Prague on April 18, 2013;

2) 3TS Capital Partners OY, a company organised under the laws of Finland, having its registered office at Itämerentori 2, 00180 Helsinki, Finland (the "Limited Partner");

here represented by Grégoire d'Allard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Vienna on April 17, 2013.

The proxies signed "ne varietur" by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a partnership limited by shares, which they form between themselves:

**Chapter I - Form, Term, Object, Registered office**

**Art. 1. Name and Form.** There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a company in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) formed as an investment company in risk capital ("société d'investissement en capital à risque" or "SICAR") under the name of "TCEE Fund III S.C.A., SICAR" (hereinafter the "Partnership").

All documents drafted by the Partnership and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Partnership followed by "société en commandite par actions" or "SCA" qualifying as a "société d'investissement en capital à risque" or "SICAR", the address of the registered office of the Partnership and the initials "RCS Luxembourg", followed by the number under which the Partnership is registered with the Luxembourg RCS.

The Partnership shall be entitled to abandon the status of SICAR only with the unanimous consent of all the shareholders and the prior approval of the CSSF.

**Art. 2. Duration.** The Partnership is incorporated for a limited period of time. It shall automatically enter into liquidation on the tenth anniversary of its incorporation, without prejudice to the extraordinary general meeting of shareholders amending these articles of incorporation to extend the duration of the Partnership for a maximum of two (2) further consecutive one (1) year periods, by a resolution of the general meeting of shareholders passed with a Shareholders Special Resolution (for the avoidance of doubt, without the vote of the General Partner, the holders of the Participating Shares or their Affiliates).

For the purposes of these articles of incorporation:

"Shareholders Special Resolution" shall mean a decision of the general meeting of shareholders of the Partnership, taken with the votes of non-Affiliated Shareholders holding Investors Shares (whether Sub-Class A Investors Shares or Sub-Class B Investors Shares (each as defined in article 8 hereof) in aggregate not less than seventy-five percent (75%) of total Investors Shares of non-Affiliated Shareholders. For the avoidance of doubt the decisions of the general meeting requiring a Shareholders Special Resolution shall be validly passed without the vote of the General Partner, the holders of the Participating Shares or their Affiliates.

"Affiliated Shareholders" shall mean shareholders that are Affiliated with the General Partner and its Affiliates.

"Affiliates" (including with correlative meaning, the term "Affiliated") means, with respect to a person, any person directly or indirectly Controlling, Controlled by, or under common Control with such person, (including in relation to a body corporate, any subsidiary or holding company thereof and any subsidiary of any such holding company). For the purposes of these articles of incorporation, the General Partner, Investment Advisor, the GP Commitment Investors, the holders of Participating Shares (as defined in article 8 hereof), the Key Executives, the Key Executives Entity and each of their respective shareholders, partners, employees, officers and directors and family members and other fund or collective investment vehicle managed or advised by any of them, shall be deemed to be Affiliates of each other.

"Control" (including with correlative meanings, the term "Controlling" and "Controlled") means possession directly or indirectly of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through

the ownership or control of voting securities or partnership interests, by contract, or otherwise and in relation to a Change of Control Event shall mean (i) the Key Persons ceasing to hold (directly or indirectly) together more than 50% of the shares and/or more than 50% of the unrestricted voting rights and/or otherwise ceasing to hold effective Control in either the General Partner, or the Investment Advisor; or (ii) employees, officers and directors of the Investment Advisor ceasing to hold (directly or indirectly) together more than 75% of the shares and/or more than 75% of the unrestricted voting rights and/or otherwise ceasing to hold effective Control in either the General Partner, or the Investment Advisor.

"Change of Control Event" means a change of Control of the General Partner or the Investment Advisor.

"Key Persons" shall have the meaning as described in the private placement memorandum (the "Issuing Document") of the Partnership.

"Investment Advisor" shall mean 3TS Capital Partners Oy.

"GP Commitment Investor" shall mean the General Partner, the Investment Advisor, the Key Executives and/or Key Executive Entities.

"Key Executives" shall have the meaning as described in the Issuing Document of the Partnership.

"Key Executive Entity" shall mean a legal entity (i) wholly owned by a Key Executive; or (ii) majority owned and Controlled by the Key Executive and in any case wholly owned by the Key Executive and his spouse/children.

**Art. 3. Purpose.** The purpose of the Partnership is the investment of all the funds available to it in risk capital within the widest meaning of article 1 of the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital, as such law may be amended or supplemented from time to time (the "Law of 15 June 2004") and CSSF Circular 06/241 of 5 April 2006 relating to the concept of risk capital under the Law of 15 June 2004.

Furthermore, the Partnership may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its object in accordance with the Law of 15 June 2004.

**Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Partnership shall be in Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

If the General Partner considers that extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to compromise the registered office's normal activity or easy communications between this office and abroad, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until such time as these abnormal circumstances have ceased completely; this temporary measure shall not, however, have any effect on the Partnership's nationality, which, notwithstanding a temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## Chapter II - Capital

**Art. 5. Share Capital.** The capital of the Partnership shall be represented by shares of no nominal value and shall at any time be equal to the total value of the net assets of the Partnership. The minimum capital of the Partnership cannot be lower than the level provided for by the Law of 15 June 2004. Such minimum capital must be reached within a period of twelve (12) months after the date on which the Partnership has been authorized as an investment company in risk capital.

The Partnership was incorporated with a subscribed share capital of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into (i) one (1) General Partner Share of no nominal value with an initial par value of one thousand Euros (EUR 1000.-) and (ii) thirty thousand (30,000) Participating Shares of no nominal value, with an initial par value of one Euro (EUR 1.-). Upon incorporation each share was fully paid-up.

The distribution rights attached to each such class of shares are described in article 28 hereof.

For the purposes of the consolidation of the accounts, the base currency of the Partnership shall be the lawful currency of the participating member states of the EU to the monetary union expressed in these articles of incorporation as "Euro" or "EUR".

**Art. 6. Capital Variation.** The Partnership's share capital shall vary, without any amendment to these articles of incorporation, as a result of the Partnership issuing new shares or redeeming its shares.

## Chapter III - Shares

**Art. 7. Form of Shares.** The shares of the Partnership shall be issued in registered form.

All shares of the Partnership shall be registered in the register of shareholders kept by the Partnership or by one or more persons designated therefor by the Partnership, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Partnership, the number of registered shares held by him and the amounts paid.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The General Partner shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

The share certificates, if any, shall be signed by the General Partner. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The Partnership may issue temporary share certificates in such form as the General Partner may determine.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Partnership with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Partnership may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Partnership, or at such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Partnership from time to time, until another address is provided to the Partnership by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Partnership at its registered office, or at such other address as may be set by the Partnership from time to time.

A duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Partnership may determine, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, if a shareholder so requests and proves to the satisfaction of the Partnership that his share certificate has been lost, damaged or destroyed. The new share certificate shall specify that it is a duplicate. Upon its issuance, the original share certificate shall become void.

Damaged share certificates may be cancelled by the Partnership and replaced by new certificates.

The Partnership may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Partnership in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

The Partnership recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Partnership. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

The Partnership may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis.

**Art. 8. Classes of Shares.** The shares of the Partnership are reserved to institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the Law of 15 June 2004 and the Partnership will refuse to issue shares to the extent the legal or beneficial ownership thereof would belong to persons or companies which do not qualify as institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the said law.

Each class of shares may differ from the other classes with respect to its cost structure, the initial investment required or the currency in which the net asset value is expressed or any other feature.

The share capital of the Partnership shall be represented by the following classes of shares of no nominal value:

(i) "General Partner Share": one management share which has been subscribed by the General Partner as unlimited shareholder (associé gérant commandité) of the Partnership;

(ii) "Participating Shares": a special class of shares which have been subscribed upon incorporation of the Partnership and which entitle its holder to receive the Carried Interest or Special Return after payment of the Priority Return (each as defined in article 28 hereof);

(iii) "Investors Shares": an ordinary class of shares which shall be subscribed by limited shareholders (associés commanditaires) and which entitle their holders to receive the Priority Return and other distribution rights (as described in article 28 hereof).

The Investors Shares are divided into two sub-classes: the "Sub-Class A Investors Shares" and "Sub-Class B Investors Shares". The Sub-Class B Investors Shares are reserved for subscription by the European Bank for Reconstruction and Development. The Sub-Class A Investors Shares shall be subscribed by all other limited shareholders (other than those subscribing only Participating Shares).

**Art. 9. Issue of Shares.** Subject to the provisions of the Law of 15 June 2004 and the Issuing Document of the Partnership, the General Partner is authorized without limitation to issue an unlimited number of Investors Shares at any time, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Investors Shares to be issued.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Investors Shares shall be issued; the General Partner may, in particular, decide that shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the Issuing Document of the Partnership.

In addition to the restrictions concerning the eligibility of investors as foreseen by the Law of 15 June 2004, the General Partner may determine any other subscription conditions such as the minimum Commitment (as defined in article 10 hereof), the offering period in which Commitment Agreements (as defined in article 10 hereof) may be entered into, the maximum aggregate Commitments of all shareholders, the minimum amount of the aggregate net asset value of the shares to be initially subscribed, the minimum amount of any additional shares to be issued, the application of default interest payments on shares subscribed and unpaid when due, restrictions on the ownership of shares and the minimum amount of any holding of shares. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Issuing Document of the Partnership and the General Partner shall comply with such conditions.

Whenever the Partnership offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be determined in compliance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the Issuing Document of the Partnership. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and reflected in the Issuing Document of the Partnership.

The General Partner may delegate to any director, manager, officer of the General Partner or other duly authorized professional administration services provider or depositary agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver to the shareholder any written confirmation of such shareholding.

**Art. 10. Capital Contributions, Default.** Potential shareholders shall be required to enter into a commitment agreement pursuant to which they commit a certain amount of capital to the Partnership ("Commitment") and which contains the subscription terms and conditions (a "Commitment Agreement").

Shareholders shall be required to make capital contributions (the "Capital Contributions") up to their total Commitment as needed by the investment pace and policy of the Partnership, and in the proportions, as more fully described in the Issuing Document of the Partnership. The General Partner will fix the frequency, date and amount of each Capital Contribution and will send a written notice to shareholders by registered letter to be sent also by facsimile and/or e-mail (the "Draw Down Notice") with at least fifteen (15) Business Days (as defined below) prior notice. If any shareholder that has made a Commitment to the Partnership fails at any time to pay the amounts requested in the Draw Down Notice by the relevant payment date, the Partnership shall apply an interest charge on such amounts (the "Default Interest"), without further notice, at a rate equal to EURIBOR, as published as at 11:00 a.m. (Brussels time) on the relevant drawdown date by Reuters, plus four percent (4%), until the date of full payment. The Default Interest shall be calculated on the basis of the actual number of days elapsed between the relevant payment date (inclusive) and the actual date the relevant payment is received by the Partnership (exclusive). If a shareholder at any time fails to pay the subscription amounts due for value on the relevant payment date, the Partnership shall within five (5) Business Days from the relevant payment date send by registered mail a formal notice to the shareholder requiring it to remedy such default by payment of the amount due and also to pay Default Interest to the Partnership on any amount outstanding for the period from the relevant payment date up to the date of payment thereof.

If within fifteen (15) Business Days following such formal notice served by the Partnership, the relevant shareholder has not paid the full amounts due (including the Default Interest due), this shareholder shall become a defaulting investor (the "Defaulting Investor") and the General Partner may bring legal action in order to compel the Defaulting Investor to pay the full amount due (including any Default Interest). The General Partner shall procure that the Partnership promptly notifies the Advisory Board in writing of any investor who becomes a Defaulting Investor.

Any representative of a Defaulting Investor in the Advisory Board shall automatically be excluded from the Advisory Board upon the default of the shareholder represented. Shareholders shall not be entitled to exercise their voting rights in the general meeting of shareholders upon becoming a Defaulting Investor.

In the event that all shares registered in the name of such Defaulting Investor are fully paid (the "Defaulted Redeemable Shares"), the default mechanisms foreseen under (1), (2) and (3) below shall apply.

(1) Transfer of shares of Defaulting Investors

Each shareholder shall give the Partnership an irrevocable promise to sell (promesse de vente) all of its fully paid shares (as registered in the register of shareholders) to any of the shareholders, each with the full power of substitution, if it has become a Defaulting Investor, at a price per share equal to the lesser of (i) fifty percent (50%) of the subscription price paid at the time by the redeeming Defaulting Investor and (ii) fifty percent (50%) of the current Net Asset Value of such shares in either case reduced by the Default Interest on the unpaid part of the subscription amounts due, as well as administration, legal and miscellaneous costs and expenses (including taxes) borne by or on behalf of the Partnership or their agents in respect of such default.

The sale process shall be brought to completion in accordance with the following rules and procedure:

(i) within five (5) Business Days after expiry of the fifteen (15) Business Days' notice period referred to above, the General Partner shall deliver a notice, sent by internationally recognized courier and by telefax, or as a scanned document attached to an email with, in each case, confirmation of transmission to the addressee, of such default to the shareholders (excluding the General Partner, the Investment Advisor, the Key Executives or legal entities the Key Executives or legal entities owned by them and in case of the Key Executives their immediate family members or any of their Affiliates) who are not in default under their Commitment Agreement (each a "Non-Defaulting Shareholder"), and each Non-Defaulting Shareholder shall then confirm in writing sent by internationally recognized courier and facsimile, or as a scanned document attached to an e-mail with, in each case, confirmation of transmission to the addressee to the General Partner, within fifteen (15) Business Days following the date of the notification from the General Partner, their acceptance, or that they decline, to purchase such number of shares as indicated in its acceptance confirmation;

(ii) the sale shall be completed, and reflected as such by the General Partner in the register of shareholders of the Partnership, in proportion to the number of Investors Shares held by each of the Non-Defaulting Shareholders confirming their acceptance to purchase the shares from the Defaulting Investor, it being agreed and understood that by not confirming its acceptance of the purchase, a Non-Defaulting Shareholder increases the other Non-Defaulting Shareholders' rights for the amount of Investors Shares which will not be acquired by such Non-Defaulting Shareholder;

(iii) an investor's acceptance to purchase such number of shares as indicated in the acceptance confirmation shall necessarily imply that the relevant parties or assignee thereof automatically and irrevocably fully and completely assume the proportion of the Commitments of the Defaulting Investor that remains outstanding towards the Partnership on the shares transfer date;

(iv) the above price per share shall be payable by Non-Defaulting Shareholders to Defaulting Investors at the time of the liquidation of the Partnership.

(2) Compulsory redemption of the shares of Defaulting Investors

Subject to item (3) below, following the purchase mechanism foreseen above, all shares registered in the name of such Defaulting Investor that have not been sold pursuant to item (1) shall, in case of such default, be subject to a compulsory redemption by the Partnership in accordance with article 14 hereof and the Issuing Document of the Partnership.

(3) Duties of the General Partner

The General Partner shall first resort to the promesse de vente option referred to in item (1) and only to the extent that this option does not result in a transfer of all the Defaulting Investor's shares shall the redemption option in item (2) be utilized. Following item (1) and before utilizing item (2) the General Partner may acting in the best interests of the Partnership seek third party purchasers for the shares of Defaulting Investors.

If it considers this to be in the best interests of the Partnership the General Partner shall bring legal actions against the Defaulting Investor based on breach of his Commitment Agreement, subject to related extraordinary expenses being approved by the Advisory Board.

For the purposes of these articles of incorporation:

"Business Day" shall mean a day not being a Saturday or Sunday or a public holiday on which banks are generally open for non-automated business in Luxembourg and the United Kingdom and the Trans-European Automated Real-Time Gross Settlement System (TARGET) is open for settlement of payments in Euro

"EURIBOR" shall mean the offered rate per annum for three month deposits in Euro which appears on the display of Euro-zone interbank offered rates for deposits in Euro designated as page EUIBOR01 on Reuters services (or such other page as may replace EURIBOR01 on Reuters services for the purpose of displaying Euro-zone interbank offered rates for deposits in Euro) as of 11:00am Brussels time, on the relevant interest determination date (such rate to be applied on the basis of a 360 day year).

"Advisory Board" shall mean a board consisting of representatives of certain non-Affiliated Shareholders set up in accordance with the provisions of the Issuing Document relating to the Partnership.

**Art. 11. Redemption.** The General Partner shall determine whether shareholders of any particular class of shares may request the redemption of all or part of their shares by the Partnership or not, consistent with the terms and procedures set forth in the Issuing Document of the Partnership and within the limits provided by law and these articles of incorporation.

The Partnership may redeem shares in accordance with the terms and procedures set forth in the Issuing Document of the Partnership.

The Partnership shall not proceed to redemption of shares in the event the net assets of the Partnership would fall below the minimum capital foreseen in the Law of 15 June 2004 as a result of such redemption.

The redemption price shall be determined in accordance with the rules and guidelines fixed by the General Partner and reflected in the Issuing Document of the Partnership. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and reflected in the Issuing Document of the Partnership.

Shares may be redeemed on a pro rata basis between existing shareholders for example (i) in order to distribute to the shareholders upon the disposal of an investment asset by the Partnership the net proceeds of such investment, notwithstanding any other distribution pursuant to article 28 hereof, (ii) if the value of the assets of the Partnership has decreased to an amount determined by the General Partner to be below the minimum level for the Partnership to be operated in an economically efficient manner or, (iii) if there has been an adverse change in the economic or political situation.

In addition, shares may be redeemed compulsorily in accordance with article 14 "Limitation on the Ownership of Shares" hereof.

The Partnership shall have the right, if the General Partner so determines but subject to any limitations or restrictions agreed with shareholders and reflected in the Issuing Document of the Partnership, to satisfy in specie the payment of the redemption price to any shareholder who agrees by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Partnership equal to the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the Partnership and the valuation used shall be confirmed by a special report of a Luxembourg independent auditor. The costs of any such transfers shall be borne by the Partnership.

**Art. 12. Transfer of Shares.** When a shareholder has outstanding obligations vis-à-vis the Partnership, by virtue of his Commitment Agreement or otherwise, Investors Shares held by such shareholder may only be Transferred to an Eligible Investor with the written consent from the General Partner, which consent shall not be unreasonably withheld. In such

event, any Transfer of shares is subject to the purchaser or assignee thereof (i) fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the Commitment Agreement entered into by the seller or otherwise, (ii) qualifying as an Eligible Investor as foreseen by article 2 of the the Law of 15 June 2004 and (iii) such Transfer of shares is made in accordance with applicable anti-money laundering rules

No GP Commitment Investor shall have the right to Transfer its shares at any time other than to another GP Commitment Investor in accordance with and subject to the restrictions specified in the Issuing Document of the Partnership. In the event that any GP Commitment Investor becomes a Defaulting Investor under article 10 hereof, the General Partner shall procure that its Investors Shares and obligations attached thereto are Transferred to one or more of the other GP Commitment Investors at a price per share as set out under article 10 hereof.

No Transfer of Participating Shares shall be permitted or registered by the Partnership other than to the Investment Advisor, the Key Executives and the Key Executive Entities.

The General Partner shall not Transfer all or any part of its rights and obligations as a general partner or voluntarily withdraw as the general partner of the Partnership.

For the purposes of these articles of incorporation:

"Eligible Investor" shall mean well-informed investors within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004.

"Transfer" shall mean sell, assign, transfer, exchange, pledge, encumber or otherwise dispose (including granting of any participation) and "Transferred" shall be interpreted accordingly.

**Art. 13. Conversion.** Shareholders are not entitled to require the conversion of whole or part of their shares of any class into shares of another existing class or from one sub-class to another sub-class.

**Art. 14. Limitations on the Ownership of Shares.** Unless stipulated otherwise in the Law of 15 June 2004, subscription for shares is restricted to Eligible Investors.

The General Partner may restrict or block the ownership of shares in the Partnership by any natural person or legal entity if the General Partner considers that this ownership violates the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or of any other country, or may subject the Partnership to taxation in a country other than the Grand Duchy of Luxembourg or may otherwise be detrimental to the Partnership.

In such instance, the General Partner may if supported by the opinion of the Partnership's external legal counsel:

a) decline to issue any shares and decline to register any transfer of shares when it appears that such issue or transfer might or may have as a result the allocation of ownership of the shares to a person who is not authorized to hold shares in the Partnership;

b) proceed with the compulsory redemption of all the relevant shares if it appears that a person who is not authorized to hold such shares in the Partnership, either alone or together with other persons, is the owner of shares in the Partnership, or proceed with the compulsory redemption of any or a part of the shares, if it appears that one or several persons is or are the owner or owners of a proportion of the shares in the Partnership in such a manner that this may be detrimental to the Partnership. The following procedure shall be applied (and shall also be applied in the case of the redemption of the shares of a Defaulting Investor in accordance with article 10(1) and article 10(3):

1. the General Partner shall send a notice (the "Redemption Notice") (not later than three (3) months following the fifteen (15) Business Days' notice referred to in article 10(1)(i) in the case of redemption in accordance with article 10 (1) and article 10(3)) to the relevant investor possessing the shares to be redeemed; the Redemption Notice shall specify the shares to be redeemed, the price to be paid and the place where the redemption price shall be payable. The Redemption Notice may be sent to the investor by recorded delivery letter to his last known address. The investor in question shall be obliged without delay to deliver to the Partnership the certificate or certificates, if there are any, representing the shares to be redeemed specified in the Redemption Notice at the redemption date. From the close of business of the day specified in the Redemption Notice, the investor shall cease to be the owner of the shares specified in the Redemption Notice and the certificates representing these shares shall be rendered null and void in the financial and legal records of the Partnership and the register of shareholders of the Partnership shall be amended accordingly. From the date of the Redemption Notice the total Commitments of the Partnership shall be deemed to have been reduced by an amount equal to the Commitment of the Defaulting Investor.

2. the price at which the shares specified in the Redemption Notice shall be redeemed (the "Redemption Price") shall be determined in accordance with the rules fixed by the General Partner and reflected in the Issuing Document of the Partnership. The Redemption Price will be payable to the extent that there is sufficient cash available in the Partnership after all other investors shall have received full repayment of their contributed capital and their Priority Return and only at the close of the liquidation of the Partnership.

In particular, the General Partner may restrict or block the ownership of shares in the Partnership by any "US Person" unless such ownership is in compliance with the relevant US laws and regulations. The term "US Person" means any resident or person with the nationality of the United States of America or one of their territories or possessions or regions under their jurisdiction, or any other company, association or entity incorporated under or governed by the laws of the United States of America or any person falling within the definition of "US Person" under such laws.

Prior to the removal of the General Partner ownership of Participating Shares shall be limited to the Investment Advisor, 3TS Slovakia Ltd, the Key Executives and the Key Executive Entities.

**Art. 15. Net Asset Value.** The net asset value of the shares of the Partnership shall be determined at least once a year and expressed in the currency(ies) decided upon by the General Partner. The General Partner shall decide the days by reference to which the assets of the Partnership shall be valued (each a "Valuation Day") and the appropriate manner in which to communicate the net asset value per share, in accordance with the legislation in force.

I. The Partnership's assets shall include:

- all cash in hand or on deposit, including any outstanding accrued interest;
- all bills and promissory notes and accounts receivable, including outstanding proceeds of any sale of securities;
- all securities, shares, bonds, time notes, debenture stocks, options or subscription rights, warrants, money market instruments, and all other investments and transferable securities;
- all dividends and distributions payable to the Partnership either in cash or in the form of stocks and shares (the Partnership may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiations);
- all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
- the Partnership's preliminary expenses, to the extent that such expenses have not already been written-off;
- the Partnership's other fixed assets, including office buildings, equipment and fixtures;
- all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments.

II. The Partnership's liabilities shall include:

- all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;
- all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Partnership but not yet paid;
- a provision for any tax accrued on the Valuation Day and any other provisions authorized or approved by the General Partner;
- all other liabilities of the Partnership of any kind as permitted by these articles of incorporation and the Issuing Document relating to the Partnership, except liabilities represented by shares in the Partnership. In determining the amount of such liabilities, the Partnership shall take into account all expenses payable by the Partnership subject to the terms of the Issuing Document relating to the Partnership including, but not limited to: start-up costs; expenses in connection with and fees payable to, its investment manager(s), advisers(s), accountants, custodian and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors; administration, domiciliary, services, promotion, printing, reporting, publishing (including advertising or preparing and printing of Issuing Document of the Partnership, explanatory memoranda, registration statements and financial reports) and other operating expenses; the cost of buying and selling assets (transaction costs); interest and bank charges, as well as taxes and other governmental charges.

The Partnership may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis yearly or for other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The value of the Partnership's assets shall be determined as follows:

- the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be equal to the entire amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the General Partner may reasonably consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- the value of all portfolio securities and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be based on the last available price on the principal market on which such securities, money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognized pricing service approved by the General Partner. If such prices are not representative of the fair value, such securities, money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined prudently and in good faith under the direction of the General Partner;
- the value of securities and money market instruments which are not quoted or traded on a regulated market will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined prudently and in good faith under the direction of the General Partner;
- investments in private equity securities will be valued at a fair value under the direction of the General Partner in accordance with appropriate professional standards, such as the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines in effect as of the applicable date (the "Valuation Principles");
- the value of other assets will be determined prudently and in good faith under the direction of the General Partner in accordance with the relevant valuation principles and procedures.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with the valuation/accounting principles determined by the General Partner, which are the IFRS, and specified in the Issuing Document of the Partnership.

Adequate provisions will be made for expenses incurred and due account will be taken of any off-balance sheet liabilities in accordance with fair and prudent criteria.

For each class or sub-class, the net asset value per share shall be calculated in the Reference Currency with respect to each Valuation Day by dividing the net assets attributable to such class or sub-class (which shall be equal to the assets minus the liabilities attributable to such class or sub-class) by the number of shares issued and in circulation in such class or sub-class; assets and liabilities expressed in foreign currencies shall be converted into the Reference Currency, based on the relevant exchange rates.

For the purposes of these articles of incorporation:

"Reference Currency" shall be the Euro (EUR) for the Partnership.

**Art. 16. Suspension of Calculation of the Net Asset Value.** The General Partner may suspend the determination of the net asset value in the following cases:

- when the stock exchange(s) or market(s) that supplies/supply prices for a significant part of the assets are closed, or in the event that transactions on such a market are suspended, or are subject to restrictions, or are impossible to execute in volumes allowing the determination of fair prices;
- when the information or calculation sources normally used to determine the value of assets are unavailable, or if the value of an investment cannot be determined with the required speed and accuracy for any reason whatsoever;
- when exchange or capital transfer restrictions prevent the execution of transactions or if purchase or sale transactions cannot be executed at normal rates;
- when the political, economic, military or monetary environment, or an event of force majeure, prevent the Partnership from being able to manage normally its assets or its liabilities and prevent the determination of their value in a reasonable manner;
- when, for any other reason, the prices of any significant investments cannot be promptly or accurately ascertained;
- when the Partnership is in the process of establishing exchange parities in the context of a merger, a contribution of assets, an asset or share split or any other restructuring transaction; and
- in exceptional circumstances, whenever the General Partner considers it necessary in order to avoid irreversible negative effects on the Partnership, in compliance with the principle of equal treatment of shareholders in their best interests.

The suspension of the calculation of the net asset value shall be notified to the relevant persons through all means reasonably available to the Partnership, unless the General Partner is of the opinion that a publication is not necessary considering the short period of the suspension.

#### **Chapter IV - Administration and Management of the partnership**

**Art. 17. General Partner.** The Partnership shall be managed by "TCEE Fund III GP S.à r.l." in its capacity as general partner of the Partnership (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg ("General Partner").

The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Partnership.

In the event of legal incapacity, liquidation, removal, or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Partnership, the Partnership shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who need not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amending the articles of incorporation, a successor general partner. Failing such appointment, the Partnership shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor general partner shall be validly made without the vote of the General Partner, the holders of the Participating Shares or their Affiliates.

**Art. 18. Powers of the General Partner.** The General Partner shall determine the investment policies and strategies of the Partnership and the course of conduct of the management and business affairs of the Partnership, in accordance with the parameters and restrictions as set forth in the Issuing Document of the Partnership, in compliance with applicable laws and regulations.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Partnership's purpose in accordance with the parameters and restrictions as set forth in the Issuing Document of the Partnership.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the General Partner.

The General Partner may appoint committees, investment advisers and managers, as well as any other management or administrative agents and may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Partnership all in accordance with the parameters and restrictions as set forth in the Issuing Document of the Partnership.

**Art. 19. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Partnership is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

**Art. 20. Removal of the General Partner.** The General Partner may not be removed by the Partnership and replaced by another general partner in any event except under the following circumstances and conditions:

(A) ("For Cause Removal") adopted by a Shareholders Ordinary Resolution (for the avoidance of doubt, without the vote of the General Partner, the holders of the Participating Shares or their Affiliates) upon the occurrence of any of the following events:

- a. a material breach by the General Partner or the Investment Advisor or by their respective directors or employees or the Key Executives of its or their obligations under any legal document of the Partnership;
- b. gross negligence, wilful misconduct, bad faith, reckless disregard of duties to the Partnership, or fraud or breach of securities or other laws applicable to the Partnership by the General Partner or Investment Advisor or the Key Executives;
- c. insolvency, administration, dissolution, liquidation, involuntary reorganisation or bankruptcy of the General Partner or Investment Advisor or their parent company or any Key Person or any application for such by any of them;
- d. any order, judgment or decree of any court, arbitral tribunal or regulatory authority which prohibits or prevents the General Partner, Investment Advisor or any Key Person from carrying on its/his duties or performing its obligations in respect of the Partnership and which is not rectified within 30 days of such order, judgment or decree;
- e. the conviction of the General Partner, Investment Advisor or any Key Executives for any indictable offence or offence carrying a custodial sentence;
- f. the Suspension Period is not terminated within one hundred and eighty (180) calendar days of the relevant Key Person Event or Change of Control Event.

(B) ("Without Cause Removal") at any time adopted by a Shareholders Special Resolution (for the avoidance of doubt, without the vote of the General Partner, the holders of the Participating Shares or their Affiliates).

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the General Partner or upon the request of shareholders representing a minimum of ten percent (10%) of the capital of the Partnership.

Concerning the Participating Shares that are outstanding as of the date of such replacement of the General Partner, the following consequences shall arise out of such replacement decision by the general meeting of shareholders:

(i) In the event of a For Cause Removal, the General Partner and its Affiliates or their respective designee shall automatically forfeit all rights to Carried Interest and the Partnership shall promptly redeem all Participating Shares at a price, to be paid to the holders of Participating Shares, equal to the subscription price paid upon subscription of such Participating Shares (for the avoidance of doubt, the Partnership may subsequently issue new Participating Shares to the replacement general partner of the Partnership. No compensation shall otherwise be payable to the General Partner, Investment Advisor or holders of Participating Shares by the Partnership);

(ii) In the event of a Without Cause Removal:

(A) the Partnership shall pay to the General Partner as immediate compensation an amount equal to six (6) months' management fee (net of any management fee received in advance) due in respect of the current accounting period calculated at the time of removal as further specified in the Issuing Document of the Partnership; the aforementioned compensation shall be paid within thirty (30) calendar days from the date of effectiveness of the Without Cause Removal subject to the General Partner and the Investment Advisor handing over to the Partnership all books, records and other assets of the Partnership; and

(B) Participating Shares issued prior to the date of removal shall retain a percentage of the Carried Interest allocated to the Participating Shares according to the vesting schedule below.

a) Sixty percent (60%) of total Carried Interest vested/allocated to Participating Shares issued prior to the date of removal on a linear basis and pro rata temporis on a monthly basis between the First Closing and the fifth (5<sup>th</sup>) anniversary of the First Closing, provided that if the Investment Period ends earlier the entire sixty percent (60%) of Carried Interest will immediately be vested/allocated to Participating Shares at such time. If for any reason the Investment Period is extended for one (1) year (as described in Part II, Section 2. 1) "Investment Period" of the Issuing Document of the Partnership), then no Carried interest shall be vested/allocated during the period of the extension.

b) Ten percent (10%) of total Carried Interest vested/allocated to Participating Shares issued prior to the date of removal at the end of each year after the expiry of the Investment Period (such yearly percentage will be vested/allocated on a linear basis and pro rata temporis on a monthly basis), with a cap of ninety percent (90%) of total Carried Interest to be vested at the conclusion of the eighth year from First Closing.

c) Five percent (5%) of total Carried Interest will be vested/allocated to Participating Shares issued prior to the date of removal at the end of each year after the expiry of the eighth year from First Closing (such yearly percentage will be

vested/allocated on a linear basis and pro rata temporis on a monthly basis) with 100% of the Carried interest to be vested/allocated at the conclusion of the tenth anniversary of the First Closing.

For the avoidance of doubt, the Partnership's payment obligations in respect of the Participating Shares issued prior to removal and the new Participating Shares issued to the replacement general partner shall in no event exceed the aggregate Carried Interest payable. The payment of Carried Interest shall be carried out pursuant to article 28 hereof and the Carried Interest amount payable shall not be due at a date earlier than it would have been without such removal.

Within the context of the Without Cause Removal, the removed General Partner undertakes to do everything which is lawful, necessary or simply useful and engages to cooperate to the extent necessary with the Partnership and the new general partner so that the restructuring of the vesting schedule of the Carried Interest as described above becomes fully effective. In particular the General Partner undertakes to transfer the General Partner Share to the new general partner.

Upon the termination of the appointment of the General Partner in accordance with this article, the former General Partner shall deliver to any replacement General Partner, or as it shall direct, all of the assets of the Partnership, and copies of all books of account, records, registers, correspondence and documents relating to the affairs of or belonging to the Partnership in the possession or under the control of the former General Partner, Investment Advisor and their Affiliates and take all necessary steps at the expense of the Partnership to vest in the Partnership or any replacement General Partner and/or Investment Advisor any asset of the Partnership previously held in the name of or to the order of the former General Partner, Investment Advisor or their Affiliates.

For the purposes of these articles of incorporation:

"First Closing" shall mean the last date for the initial subscription of shares following incorporation of the Partnership as more particularly described in the Issuing Document of the Partnership.

"Investment Period" shall mean the period during which the Partnership will make new investments into new portfolio companies as more particularly described in the Issuing Document of the Partnership.

"Suspension Period" shall mean the period in which the General Partner's ability to make, in respect of the Partnership, new investments, divestments or follow-on investments is suspended, as more particularly described in the Issuing Document of the Partnership.

"Key Person Event" an event in which key or other persons cease to actively participate in the management of the Partnership as more particularly described in the Issuing Document of the Partnership.

"Shareholders Ordinary Resolution" shall mean a decision of the general meeting of shareholders of the Partnership, taken with the votes of non-Affiliated Shareholders holding Investors Shares (whether Sub-Class A Investors Shares or Sub-Class B Investors Shares) in aggregate not less than fifty percent (50%) of total Investors Shares of non-Affiliated Shareholders. For the avoidance of doubt the decisions of the general meeting requiring a Shareholders Ordinary Resolution shall be validly passed without the vote of the General Partner, the holders of the Participating Shares or their Affiliates.

**Art. 21. Early Suspension or Termination of the Investment Period.** The Investment Period may be suspended or terminated at any time by a Shareholders Special Resolution (for the avoidance of doubt, without the vote of the General Partner, the holders of the Participating Shares or their Affiliates).

**Art. 22. Liability.** The holders of Investors Shares and Participating Shares, with the exception of the General Partner as holder of the General Partner Share, shall refrain from acting on behalf of the Partnership in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings or, as relevant, by their representatives on the Advisory Board exercising their related rights and shall only be liable to the extent of their contributions to the Partnership.

**Art. 23. Conflicts of Interests.** Without prejudice to the procedures for the approval of transactions involving conflicts of interests as set forth in the Issuing Document of the Partnership, and subject to the other conflict-related parameters and restrictions as set forth in the Issuing Document of the Partnership, the Partnership will enter into all transactions on an arm's length basis. The General Partner and the Investment Advisor will inform, even in case of doubt, the Advisory Board of any activities in which the General Partner, the Investment Advisor or their Affiliates are involved, which are not related to the Partnership but which could create an opportunity for conflicts of interest to arise in relation to the Partnership's investment or other activity. The General Partner and Investment Advisor shall resolve any conflicts in the manner reasonably determined by the Advisory Board by way of Advisory Board Special Resolution.

Conflicts of interest as well as the above procedure used to resolve such conflicts shall be disclosed to the shareholders of the Partnership either in the notes to the audited annual accounts or in the management report.

**Art. 24. Indemnification.** The Partnership will indemnify, out of the assets of the Partnership only, the Indemnified Persons against claims, liabilities, damages, costs and expenses, including reasonable legal fees, judgments and amounts paid in settlement, incurred by them by reason of their involvement in the operation of the Partnership provided that:

1. no Indemnified Person shall be entitled to such indemnification for any action or omission resulting from such person's gross negligence, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard for its obligations and duties in relation to the Partnership, breach of applicable laws or any applicable rules of the CSSF, fraud, wilful malfeasance (dol) or a violation

of the terms of the Issuing Document in relation to the Partnership, these articles of incorporation, each Commitment Agreement, the Investment Advisory Agreement, each Side Letter and the Guarantee Agreement;

2. the Indemnified Person other than a member of the Advisory Board (i) performed such activities in good faith either on behalf of the Partnership or in furtherance of the interests of the Partnership; (ii) performed such activities in a manner reasonably believed by such Indemnified Person to be within the scope of authority conferred by the Issuing Documents of the Partnership, these articles of incorporation, each Commitment Agreement, the Investment Advisory Agreement, each Side Letter and the Guarantee Agreement or by law or by the consent of the investors; (iii) in respect of any criminal action or proceeding, such Indemnified Person did not reasonably believe that his or her conduct was unlawful; (iv) such Indemnified Person, if otherwise entitled to indemnification from the Partnership, has first sought recovery under any insurance policies by which such person is covered;

3. the aggregate amount of such indemnity given by the Partnership and that any investor may be required to provide to enable the Partnership to indemnify the indemnified parties will not exceed the lesser of (i) 15% of distributions received by the investor from the Partnership, excluding deemed distributions or distributions re-advanced by such investor or retained and re-invested by the Partnership) and (ii) such investor's Undrawn Commitment; and shall expire on termination of the Partnership. An investor that has been excused or excluded from a particular portfolio company investment shall not be required to make contributions to fund any indemnity payments made in connection with such portfolio company;

4. in no circumstances can distributions to investors be recalled for the purpose of indemnifying Indemnified Persons;

5. no indemnification will be granted in respect of claim, liability, damage, costs or expenses that are the result of (a) a request by a majority of shareholders exercising their rights under the terms of the Issuing Document relating to the Partnership, these articles of incorporation, each Commitment Agreement, the Investment Advisory Agreement, each Side Letter and the Guarantee Agreement or applicable laws or (b) a dispute between any of the Affiliated Shareholders or (c) other disputes in relation to the internal organisation of the relevant Indemnified Person (i.e., any dispute or litigation with employees, officers, agents or directors of such Indemnified Person);

6. the Partnership is not authorised to advance expenses incurred by an Indemnified Person in defending any claim prior to the final determination of such claim in favour of the Indemnified Person.

Shareholders will not be individually obligated with respect to such indemnification beyond the amount of their Commitments.

For the purposes of these articles of incorporation:

"Commitment Agreement" shall mean an agreement containing the relevant investor's Commitment to the Partnership as well as the subscription terms and conditions and which operates as an adherence to the Partnership.

"Guarantee Agreement" shall mean the agreement entered into to ensure the effectiveness of the clawback provisions pursuant to article 29 of these articles of incorporation.

"Indemnified Persons" shall mean the General Partner, the Investment Advisor and their officers, employees, partners, members, successors or assigns, and each member of the Advisory Board and the Investment Committee that is set up, to the extent involved in the management, operation or administration of the Partnership.

"Investment Advisory Agreement" shall mean an agreement in the agreed form entered into between the General Partner and the Investment Advisor pursuant to which the Investment Advisor is appointed as investment advisor to the General Partner.

"Investment Committee" shall mean a committee established by the General Partner in accordance with the stipulations of the Issuing Document.

"Side Letter" shall mean any written agreement entered into between the General Partner and any Shareholder in relation to the operation or business of the Partnership.

"Undrawn Commitment" shall mean in relation to an investor, the amount of its Commitment which, at the relevant time, remains available for drawdown.

## Chapter V - General Meetings

**Art. 25. General meetings of the Partnership.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Partnership. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Partnership, provided that, subject to the provisions of these articles of incorporation, any resolution of the general meeting of shareholders amending the articles of incorporation or creating rights or obligations vis-a-vis third parties must be approved by the General Partner.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, either at the Partnership's registered office or at any other location in Luxembourg, to be specified in the notice of the meeting, at 1 p.m. (Luxembourg time) on the twentieth day (20<sup>th</sup>) of the month of June. If this day is not a Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next Business Day. The annual general meeting may be held abroad if the General Partner, acting with sovereign powers, decides that exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders may be held at the place and on the date specified in the notice of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least twenty (20) Business Days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address recorded in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner shall be obliged to convene a general meeting of shareholders if shareholders holding Investors Shares in aggregate not less than ten (10%) of total Investors Shares so request in writing with an indication of the agenda.

The General Partner shall be obliged to convene a general meeting of shareholders or a meeting of the Advisory Board if any member of the Advisory Board so requests.

The General Partner shall reasonably determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

Each share, whatever its value, shall provide entitlement to one vote. Fractions of shares do not give their holders any voting right.

Shareholders may take part in meetings by designating in writing or by facsimile, telegram or telex, other persons to act as their proxy. Shareholders shall not be entitled to exercise their voting rights on conflict of interest matters involving them.

Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Partnership's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Partnership which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Partnership will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

Unless otherwise provided for by law, in the Issuing Document of the Partnership or herein the resolutions of the general meeting of shareholders are passed by Shareholders Ordinary Resolution.

No action requiring the approval of the shareholders by a Shareholders Ordinary Resolution (for the avoidance of doubt, without the vote of the General Partner, the holders of the Participating Shares or their Affiliates) as provided for herein and under the Issuing Document of the Partnership (including, without limitation, the extension of the Investment Period) shall be taken without such approval. Furthermore, no action requiring the approval of the shareholders by a Shareholders Special Resolution (for the avoidance of doubt, without the vote of the General Partner, the holders of the Participating Shares or their Affiliates) as provided for herein and under the Issuing Document of the Partnership (including, without limitation, the amendment of (1) the Investment Advisory Agreement, (2) the Issuing Document of the Partnership, or (3) the structure or operations of the Partnership in response to changes to law and regulations applicable to the Partnership or having an impact on the Partnership's operation (either at the Luxembourg or European level), such as the proposed EC Directive on Alternative Investment Fund Managers shall be taken without such approval.

Subject to the prior approval of the CSSF and save as otherwise provided in these articles of incorporation or the Issuing Document of the Partnership, any resolution of a meeting of shareholders to the effect of amending these articles of incorporation, including any resolution passed at a second general meeting called following an inquorate first meeting, must be passed with (i) a presence quorum of not less than fifty percent (50%) of the shares issued by the Partnership, (ii) the approval of a majority of at least two-third (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting and shall not require the vote of the General Partner, the holders of the Participating Shares or their Affiliates.

In accordance with article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, any resolution of the general meeting of shareholders of the Partnership, that changes the rights of the holders of shares of any class or sub-class vis-a-vis the rights of the holders of shares of any other class or sub-class shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such class. The resolutions, in order to be valid, must be adopted in compliance with the quorum and majority requirements referred herein, with respect to each class or sub-class concerned.

**Art. 26. General meetings in class(es) of Shares.** The provisions of article 25 hereof shall apply, mutatis mutandis, to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a class or sub-class of shares are passed by a majority of shareholders representing fifty percent (50%) plus one (1) of the votes of the shares represented by such class or sub-class as a whole. For avoidance of doubt, the holder of a sub-class of shares shall not be excluded from voting on any resolutions of the general meeting of shareholders of the Investors Share class.

## Chapter VI - Annual accounts

**Art. 27. Financial Year.** The Partnership's financial year shall start on 1<sup>st</sup> January of each year and shall end on 31<sup>st</sup> December.

The Partnership shall publish an annual report in accordance with the Luxembourg legislation in force.

**Art. 28. Distributions.** Subject to the provisions of this article, all investment income or capital proceeds received by or on behalf of the Partnership including temporary investment income, that are in excess of amounts required in the good faith judgment of the General Partner to pay due and owing Partnership expenses or to maintain permitted reserves to meet future contemplated obligations, liabilities or contingencies provided that the amount of any such reserve shall not exceed zero point five percent (0.5%) of the aggregate Commitments from time to time except with the prior written consent of the Advisory Board, shall be, subject to possible re-investments solely as permitted by the Issuing Document of the Partnership, distributed in the following order of priority:

(a) first, to each holder of Investors Shares, pro rata based on the ratio of its current shareholding of Investors Shares to the total outstanding Investors Shares, until each such holder receives an amount equal to (i) its aggregate Commitments, at the date of such distribution and (ii) a preferred return of eight percent (8%) per annum (compounded annually in arrears on the basis of a 365-day year) of its aggregate Capital Contributions from the date on which each such Capital Contribution was made to the date on which it was repaid (the "Priority Return"); and

(b) second, to each holder of Participating Shares, pro rata based on the ratio of its current shareholding of Participating Shares to the total outstanding Participating Shares, until each holder of Participating Shares receives an amount equal to the subscription price of the Participating Shares plus twenty point ninety two percent (20.92%) of the aggregate distributions made under (a) (ii) above; and

(c) third, until aggregate distributions reach three times (3x) of aggregate Commitments (i) eighty two point seven percent (82.7%) of further distributions shall be distributed to the holders of the Investors Shares, pro rata based on each such holder's ratio of current shareholding of Investors Shares to the total outstanding Investors Shares, and (ii) the remaining seventeen point three percent (17.3%) shall be distributed to the holders of the Participating Shares, pro rata based on each such holder's ratio of current shareholding of Participating Shares to the total outstanding Participating Shares; and

(d) fourth, all further distributions (i) seventy eight percent (78%) of shall be distributed to the holders of the Investors Shares, pro rata based on each such holder's ratio of current shareholding of Investors Shares to the total outstanding Investors Shares, and (ii) the remaining twenty two percent (22%) shall be distributed to the holders of the Participating Shares, pro rata based on each such holder's ratio of current shareholding of Participating Shares to the total outstanding Participating Shares;

(e) the distribution rights attaching to the Participating Shares pursuant to (b), (c) (ii) and (d)(ii) above, the "Carried Interest" or "Special Return").

For the avoidance of doubt, all Carried Interest entitlement shall be calculated on the basis of net profits to the Partnership after deduction of all Partnership expenses including management fees, formation costs and foreign or other taxes imposed on the Partnership or its intermediate holding vehicles. Withholding or other tax liabilities or Partnership expenses shall not be treated as distributions to investors for the purpose of calculating Carried Interest entitlements. The General Partner will engage the auditor of the Partnership from time to time to confirm, at such time when Carried Interest is paid, that the calculations required to determine the Carried Interest payable have been performed correctly and in accordance with the terms of the Issuing Document of the Partnership.

For the purposes of calculating distributions under the waterfall set out above, any Undrawn Commitments remaining outstanding immediately prior to the closing of the liquidation of the Partnership will be treated as if they had been drawn-down and repaid in full to the holders of Investors Shares through a distribution under item (a) above.

Proceeds from the realisation of portfolio investments will be distributed as soon as practicable and in any event within twenty-one (21) calendar days of receipt, and those in the nature of income proceeds shall be made as soon as practicable and in any event no later than each end of quarter date.

Proceeds from any realised investment will not be retained or reinvested by the Partnership, except that during the Investment Period the General Partner may cause the Partnership to reinvest capital proceeds comprising of the capital cost of any realised Investment to the extent that after giving effect to such reinvestment the total amount so reinvested does not exceed Partnership expenses and the cumulative cost of Investments does not exceed the aggregate Commitments in the Partnership and such that any investor's aggregate drawn down Capital Contribution which at the relevant time has not been repaid, shall not at any time exceed the amount of its Commitment.

When distributions are made, the General Partner shall procure that the distribution notice issued to investors shall clearly indicate whether and to what extent such distributed amounts are re-callable.

Distributions may be made by means of annual dividends and interim dividend as well as by capital repayment, and the redemption of shares or the allocation of the Partnership's liquidation proceeds, as the case may be.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions shall be paid in the Reference Currency provided that if the Partnership is unable to convert local currency into the Reference Currency at the time a distribution should be made, an investor will have the option to receive its distribution in local currency and in such case such distribution will be deemed to have been made in the Reference Currency for the purposes of the distribution waterfall using the most recent official exchange rate published by the European Central Bank prior to the distribution in local currency to the investor.

Any dividend distribution that is declared by the Partnership and kept by it at the disposal of its beneficiary and has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant class or classes of shares issued by the Partnership.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Partnership and kept by it at the disposal of its beneficiary.

For the avoidance of doubt, the distribution waterfall above shall be applied during the term and in the event of and during the liquidation of the Partnership.

**Art. 29. Clawback and Escrow.** Within five (5) calendar days of the date of dissolution of the Partnership and on the date of final liquidation of the Partnership, the General Partner or the holders of Participating Shares as the case maybe shall pay to each holder of Investors Shares an amount equal to the greater of: (i) the amount, if any, by which the total distributions to such holder of Investors Shares is less than its aggregate Capital Contributions plus the Priority Return thereon, and (ii) its pro rata portion, based on the ratio of such holder's aggregate Capital Contributions to the total Capital Contributions of all shareholders, of the amount, if any, by which the holders of Participating Shares received cumulative distributions in excess of the amounts distributable to the holders of Participating Shares pursuant to the distribution waterfall stated above, applied on an aggregate basis covering all transactions/investments of the Partnership. In no event will the General Partner be required to pay under this article in the aggregate any amount that exceeds the cumulative distributions, if any, received by the holders of Participating Shares as Carried Interest (in which case the payments due to the holders of Investors Shares shall be reduced by such excess pro rata). The holders of Participating Shares shall, and the General Partner shall procure that the holders of Participating Shares and other beneficiaries of Carried Interest shall, enter into agreements to return such excess amounts as required by these claw-back obligations.

In order to ensure the effectiveness of the claw-back foreseen here above, the Partnership and the General Partner shall make the necessary arrangements to ensure that one hundred percent (100%) of all Carried Interest distributions to be made to the holders of Participating Shares are paid to a segregated account (the "Escrow Account") opened in the name of the Partnership with the depositary of the Partnership acting in a capacity as escrow agent, to guarantee the effectiveness of the claw-back. Such obligation to restrict such payments to the Escrow Account shall automatically be waived with respect to any additional payments into the Escrow Account immediately after the holders of Investors Shares have, confirmed by the Partnership's auditor, received full distributions equal or exceeding their Commitment plus Priority Return. Interest on such amounts retained in the Escrow Account shall follow the final recipient of such amounts paid out of the Escrow Account.

The General Partner and the Investment Advisor shall at all times maintain that adequate procedures and agreements shall be in place to ensure the effectiveness of the claw-back foreseen here above and will procure that a Guarantee Agreement is provided by recipients of Carried Interest to ensure the payment of claw-back amounts (if any) to holders of Investors Shares.

## Chapter VII - Auditor

**Art. 30. Auditor.** The Partnership shall have the accounting data contained in the annual report inspected by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of shareholders, which shall fix his remuneration. The auditor shall fulfil all duties prescribed by law.

## Chapter VIII - Depositary

**Art. 31. Depositary.** The Partnership will appoint a depositary which meets the requirements of the Law of 15 June 2004.

The depositary shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the Law of 15 June 2004 and any other applicable laws and regulations.

## Chapter IX - Winding-up - Liquidation

**Art. 32. Winding-up - Liquidation.** The Partnership may be terminated early and liquidated by a Shareholders Special Resolution (for the avoidance of doubt, without the vote of the General Partner, the holders of the Participating Shares or their Affiliates). The investors may, subject to the prior approval of the CSSF, designate some other party or parties to act as liquidator of the Partnership and to receive such remuneration for so acting as the shareholders by Shareholders Special Resolution (for the avoidance of doubt, without the vote of the General Partner, the holders of the Participating Shares or their Affiliates) shall determine.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital provided for by the Law of 15 June 2004, the question of the dissolution of the Partnership shall be referred to the general meeting of shareholders by the General Partner. The general meeting of shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by a majority of fifty

percent (50%) plus one (1) of the votes of the shareholders present or represented at the meeting without the favourable vote of the General Partner or the holders of the Participating Shares.

The question of the dissolution of the Partnership shall further be referred to the general meeting of shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital provided for by the Law of 15 June 2004; in such an event, the general meeting of shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting without the favourable vote of the General Partner or the holders of the Participating Shares.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) calendar days from ascertainment that the net assets of the Partnership have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Upon termination of the Partnership, no further business shall be conducted except for such action as shall be necessary for the orderly winding-up of the affairs of the Partnership, the protection and realisation of the assets of the Partnership and the distribution of such assets amongst the shareholders. Subject to the prior approval of the CSSF the general meeting of shareholders shall appoint the liquidator, who may be physical persons or legal entities, and shall determine its powers and compensation.

Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The liquidator shall cause the Partnership to pay all debts, obligations and liabilities of the Partnership and all costs of liquidation and shall make adequate provision for any present or future contemplated obligations or contingencies, in each case to the extent of the assets of the Partnership, and shall use all reasonable efforts to sell any or all of the assets of the Partnership on the best terms available but, if unsuccessful, it may distribute all or any of such assets on the basis and in accordance with the value of such assets established pursuant to the Valuation Principles. The liquidator shall cause the remaining proceeds and assets to be allocated and distributed amongst the shareholders on the basis set out in article 28 hereof and the Issuing Document of the Partnership.

At the end of the liquidation process of the Partnership, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the caisse de consignation, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

### Chapter IX - General provisions

**Art. 33. Applicable Law.** In respect of all matters not governed by these articles of incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto, and the relevant laws and regulations applicable to Luxembourg undertakings for collective investment, notably the Law of 15 June 2004.

**Art. 34. Dispute Resolution.** Any dispute, controversy or claim arising out of or relating to these articles of incorporation, the breach, termination or invalidity thereof or any non-contractual obligations arising out of or in connection with the articles of incorporation shall be settled by arbitration in accordance with the UNCITRAL Arbitration Rules as at present in force. There shall be one arbitrator and the appointing authority shall be LCIA (London Court of International Arbitration). The seat and place of arbitration shall be London, England and the English language shall be used throughout the arbitral proceedings. The shareholders shall waive any rights under the Arbitration Act 1996 or otherwise to appeal any arbitration award to, or to seek determination of a preliminary point of law by, the courts of any jurisdiction. The arbitral tribunal shall not be authorised to grant, and shareholders shall not seek from any judicial authority, any interim measures or pre-award relief against any shareholder, any provisions of the UNCITRAL Arbitration Rules notwithstanding. The arbitral tribunal shall have authority to consider and include in any proceeding, decision or award any further dispute properly brought before it by any shareholder insofar as such dispute arises out of these articles of incorporation, but, subject to the foregoing, no other parties or other disputes shall be included in, or consolidated with, the arbitral proceedings.

Nothing in these articles of incorporation shall be construed as a waiver, renunciation or other modification of any immunities, privileges or exemptions accorded to a shareholder by virtue of, international convention or any applicable law.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares	Value
1.- TCEE Fund III GP S.à r.l. . . . . .	1 (one) General Partner Share	EUR 1,000
2.- 3TS Capital Partners OY . . . . .	30,000 (thirty thousand) Participating Shares	EUR 1

Upon incorporation, all such shares were fully paid-up, as it has been justified to the undersigned Notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Partnership and shall end on December 31 2013.

The first general annual meeting of shareholders shall be held in 2013. The first annual report of the Partnership will be dated 31 December 2013.

### Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Partnership solely as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

### Statements

The undersigned Notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Partnership, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

#### First resolution

The registered office of the Partnership shall be at 7, rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg.

#### Second resolution

The independent auditor for the Partnership shall be KPMG Luxembourg. The auditor shall remain in office until the close of annual general meeting approving the accounts of the Partnership as of 31 December 2013.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English text and the French text, the English version will prevail.

This original deed having been read to the appearing persons, known to the Notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with us, the Notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) TCEE Fund III GP S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg Findel, Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Associé Commandité»);

Représentée ici, par Grégoire d'Allard, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Prague, le 18 avril 2013.

2) 3TS Capital Partners OY, une Société de droit finlandais, ayant son siège social à Itämerentori 2, 00180 Helsinki, Finlande, (l'«Associé Commanditaire»);

Représentée par Grégoire d'Allard, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vienne, le 17 avril 2013.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être déposés auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, en leur qualité en vertu de laquelle ils agissent, ont requis le notaire de dresser acte d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Forme.** Il est formé par les comparants et tous ceux qui deviendront, par la suite, propriétaires d'actions, une société en commandite par actions, constituée comme société d'investissement en capital à risque ou («SICAR») sous la dénomination de TCEE Fund III, S.C.A., SICAR (ci-après la «Société»).

Tous documents rédigés par la Société et destinés aux tiers, à l'instar des lettres, factures ou publications doivent revêtir le nom enregistré de la Société suivi de «société en commandite par actions» ou «SCA» qualifié de «société d'investissement en capital à risque» ou «SICAR», l'adresse du siège social de la Société et les initiales «RCS Luxembourg» suivi du numéro d'immatriculation de la Société au RCS du Luxembourg.

La Société ne pourra abandonner le statut de SICAR qu'avec le consentement unanime des actionnaires et avec l'accord préalable de la CSSF.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée. Elle sera automatiquement mise en liquidation lors de la survenance du dixième anniversaire suivant sa constitution; ceci étant la durée de vie de la Société pourra être étendue, pour une période maximale de deux (2) périodes consécutives d'un an (1) chacune, par une Résolution Spéciale

des Actionnaires adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires appelée à modifier les statuts (pour éviter toute ambiguïté, sans le vote de l'Associé Commandité, des détenteurs d'Actions Participatives ou de leurs Affiliés).

Aux fins de ces présents statuts:

«Résolution Spéciale des Actionnaires»: désigne une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise moyennant les votes des Actionnaires non-Affiliés détenant des Actions d'Investisseurs (que ce soit la sous-catégorie A des Actions d'Investisseurs ou la sous-catégorie B des Actions d'Investisseurs (tel que définies chacune à l'article 8), représentant ensemble pas moins de soixante-quinze pour cent (75%) du total des Actions d'Investisseurs détenues par les Actionnaires non-Affiliés. Pour éviter toute ambiguïté, les décisions de l'assemblée générale requérant une Résolution Spéciale des Actionnaires de la Société doivent être valablement adoptées sans le vote de l'Associé Commandité, des détenteurs d'Actions Participatives ou de ses Affiliés.

«Actionnaires Affiliés»: désigne les actionnaires qui sont Affiliés avec l'Associé Commandité et ses Affiliés.

«Affiliés»: (comprenant corollairement, le terme «Affilié») s'entend, à l'égard d'une personne, comme toute personne Contrôlant, Contrôlée par, ou sous le Contrôle commun de cette personne (y compris en ce qui concerne une personne morale, toute filiale ou société holding de celle-ci et toute filiale de cette société holding).

Aux fins de ces statuts, l'Associé Commandité, le Conseiller en Placement, l'Investisseur Principal du GP, les détenteurs d'Actions Participatives (tel que défini à l'article 8 ci-après), les Dirigeants Clés, l'Entité Dirigeante Clé ainsi que chacun de leurs actionnaires respectifs, associés, employés, dirigeants et administrateurs et membres de leurs famille et autre fonds ou véhicule d'investissement collectif géré ou conseillé par l'un d'eux, sont réputés être des Affiliés les uns aux autres.

«Contrôle»: (comprenant corollairement les termes «Contrôlant» et «Contrôlé») signifie la possession directe ou indirecte du pouvoir de diriger ou d'influencer l'orientation de la gestion et des procédures d'une personne, que ce soit par la propriété ou le contrôle au moyen de titres avec droit de vote ou de participations, par contrat, ou autrement, et en relation à un Événement de Changement de Contrôle signifiant que (i) les Personnes Clés qui cessent de détenir (directement ou indirectement) ensemble plus de 50% des actions et/ou plus de 50% des droits de vote entiers et/ou sinon qui cessent d'avoir le Contrôle effectif soit sur l'Associé Commandité, ou le Conseiller en Placement; ou (ii) les employés, dirigeants et administrateurs du Conseiller en Placement qui cessent de détenir (directement ou indirectement) ensemble plus de 75% des actions et/ou plus de 75% des droits de vote entiers et/ou qui cessent d'avoir le Contrôle effectif soit sur l'Associé Commandité, ou le Conseiller en Placement.

«Événement de Changement de Contrôle»: signifie un changement de Contrôle de l'Associé Commandité ou du Conseiller en Placement.

«Personnes Clés»: aura la signification telle que décrite dans le document d'offre (le «Prospectus») de la Société.

«Conseiller en Placement»: désigne 3TS Capital Partners Oy.

«Investisseur Principal du GP»: désigne l'Associé Commandité, le Conseiller en Placement, les Dirigeants Clés et les Entités Dirigeantes Clés.

«Dirigeants Clés»: aura la signification telle que décrite dans le Prospectus de la Société.

«Entité Dirigeante Clé»: désigne une entité juridique (i) entièrement détenue par un Dirigeant Clé, ou (ii) majoritairement détenue et Contrôlée par un Dirigeant Clé et dans tous les cas entièrement détenue par le Dirigeant Clé et son conjoint/enfants.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est le placement de tous les fonds dont elle dispose dans du capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1 de la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée ou complétée, de temps à autre (la «Loi du 15 juin 2004») et par la circulaire CSSF 06/241 du 5 avril 2006 relative au concept du capital à risque en vertu de la Loi du 15 juin 2004.

De plus, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens de la Loi du 15 juin 2004.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société sera au Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision de l'Associé Commandité, des succursales, filiales ou autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision de l'Associé Commandité.

Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la facilité de communications entre ce siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

## Chapitre II - Capital

**Art. 5. Capital Social.** Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la somme totale des actifs nets de la Société. Le capital minimum de la Société ne peut pas être inférieur

au seuil prévu par la Loi du 15 juin 2004. Ce capital minimum devra être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque.

La Société a été constituée avec un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en (i) une (1) Action d'Associé Commandité sans valeur nominale dont la valeur initiale est de mille euros (EUR 1.000.-) et (ii) trente mille (30.000) Actions Participatives sans valeur nominale dont la valeur initiale est d'un euro chacune (EUR 1.-). Lors de la constitution de la Société, chaque action a été entièrement libérée.

Les droits aux distributions attachés à chaque catégorie d'action sont décrits à l'article 28.

En vue de la consolidation des comptes, la monnaie de base de la Société sera exprimée dans la monnaie officielle des Etats membres de l'Union Européenne, soit en «Euro» ou «EUR».

**Art. 6. Capital variable.** Le capital de la Société varie, sans aucune modification de ses statuts, du fait de l'émission d'actions nouvelles de la Société ou de rachat de ses actions.

### Chapitre III. Actions

**Art. 7. Forme d'actions.** Les Actions de la Société seront émises sous forme nominative.

Toutes les actions de la Société doivent être enregistrées dans le registre des actionnaires tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives détenues par lui et les montants payés.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires établit son droit de propriété sur ces actions nominatives. L'Associé Commandité décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si l'actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat.

Les certificats d'actions, le cas échéant, doivent être signés par l'Associé Commandité. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit télécopiées. La Société peut émettre des certificats d'actions provisoires dans les formes telles que déterminées par l'Associé Commandité.

Les actionnaires ayant le droit de recevoir des actions nominatives devront fournir à la Société une adresse à laquelle tous les avis et annonces pourront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actionnaires.

Dans le cas où un actionnaire ne fournit pas une adresse, la Société pourra permettre qu'une mention à cet effet doit être inscrite dans le registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ou à une autre adresse telle qu'inscrite dans le registre des actionnaires par la Société de temps à autre, et ce jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, changer son adresse telle qu'inscrite dans le registre des actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société à son siège social, ou à toute autre adresse telle que déterminée par la Société de temps à autre.

Un duplicata de certificat d'actions peut être émis sous telles conditions et garanties que la Société détermine, y compris mais non limité à une obligation émise par une compagnie d'assurance, si un actionnaire le demande et prouve à la satisfaction de la Société que son certificat a été perdu, endommagé ou détruit. Le nouveau certificat doit spécifier qu'il s'agit d'un duplicata. Lors de sa délivrance, le certificat original sera frappé de nullité.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

La Société peut, à son choix, faire supporter à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'actions ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société dans le cadre de l'émission et l'enregistrement de celui-ci ou en lien avec l'annulation du certificat d'actions d'origine.

La Société reconnaît un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou si la propriété des actions est contestée, les personnes invoquant un droit sur ces actions devront désigner un seul mandataire pour représenter ces actions vis-à-vis de la Société. A défaut d'une telle désignation, l'exercice de tous les droits attachés à ces actions sera suspendu.

La Société pourra décider d'émettre des fractions d'actions. Toutefois, ces fractions d'action ne seront pas habilitées à voter, mais elles auront un droit de participation dans les actifs nets attribuables au prorata de la catégorie d'actions concernée.

**Art. 8. Catégories d'Actions.** Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis au sens de la Loi du 15 juin 2004 et la Société peut refuser de délivrer des actions dans la mesure où la propriété légale ou effective de celles-ci appartiendrait à des personnes ou à des sociétés qui ne sont pas considérées comme des investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis au sens de ladite loi.

Chaque catégorie d'actions diffère des autres catégories selon la structure de coûts, l'investissement initial requis ou la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est exprimée ou toute autre caractéristique.

Le capital social de la Société doit être représenté par les catégories d'actions suivantes, sans valeur nominale:

(i) «Action de l'Associé Commandité»: une action de gestion qui a été souscrite par l'Associé Commandité en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée (associé gérant commandité) de la Société;

(ii) «Actions Participatives»: une catégorie spéciale d'actions qui a été souscrite lors de la constitution de la Société et qui donne droit à son détenteur de recevoir des Intérêts reportés ou un Retour Spécial après le paiement du Rendement Prioritaire (tel que défini à l'article 28);

(iii) Actions d'Investisseurs: une catégorie ordinaire d'actions qui sera souscrite par des actionnaires commanditaires et qui donne droit à leurs détenteurs de recevoir le Rendement Prioritaire et autres droits de distribution (ainsi décrit à l'article 28).

Les Actions d'Investisseurs sont divisés en deux sous-catégories: La "Sous-Catégorie A des Actions d'Investisseurs" et la "Sous-Catégorie B des Actions d'Investisseurs". La Sous-Catégorie B des Actions d'Investisseurs est réservée à la souscription de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement.

La Sous-Catégorie A des Actions d'Investisseurs devra être souscrite par les autres actionnaires commanditaires (autres que ceux souscrivant seulement aux Actions Participatives).

**Art. 9. Emission d'Actions.** Sous réserve des dispositions de la Loi du 15 juin 2004 et du Prospectus de la Société, l'Associé Commandité est autorisé sans restriction à émettre un nombre illimité d'Actions d'Investisseurs, à tout moment, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur ces Actions d'Investisseurs à émettre.

L'Associé Commandité peut imposer des restrictions sur la fréquence à laquelle les Actions d'Investisseurs seront émises; l'Associé Commandité peut, en particulier, décider que les actions ne peuvent être émises que pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à une autre périodicité telle que prévu dans le Prospectus de la Société.

En plus des restrictions concernant l'éligibilité d'investisseurs, tel que prévu par la Loi du 15 juin 2004, l'Associé Commandité peut déterminer toutes autres conditions de souscription telles que l'Engagement minimal (tel que défini à l'article 10 ci-après), la période d'offre dans laquelle les Accords d'Engagement (tel que défini à l'article 10) peuvent être conclus, les Engagements maxima cumulés de tous les actionnaires, le montant minimum de la Valeur Nette d'Inventaire cumulée des actions devant être initialement souscrites, le montant minimum des actions supplémentaires à émettre, l'application de paiements d'intérêts moratoires sur les actions souscrites et impayées à l'échéance, les restrictions à la propriété des actions et le montant minimum de toute détention d'actions. D'autres conditions doivent être divulguées et décrites dans le Prospectus de la Société et l'Associé Commandité devra se conformer à ces conditions.

Chaque fois que la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel ces actions sont offertes sera déterminé en conformité avec les règles et les lignes directrices fixées par l'Associé Commandité et reflété dans le Prospectus de la Société. Le prix ainsi déterminé sera payable dans un délai déterminé par l'Associé Commandité et reflété dans le Prospectus de la Société.

L'Associé Commandité peut déléguer à tout administrateur, dirigeant, employé ou à tout autre mandataire professionnel prestataire de services dûment autorisé ou à l'agent dépositaire, le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des actions nouvelles à émettre et à remettre à l'actionnaire une confirmation écrite de sa participation.

**Art. 10. Apport en Capital, Défaillance.** Les actionnaires potentiels sont tenus de conclure un accord d'engagement en vertu duquel ils versent un certain montant du capital à la Société («Engagement») et qui contient les termes et conditions de souscription (un «Accord d'Engagement»).

Les actionnaires sont tenus de verser des apports en capital (les «Apports en Capital») jusqu'à leur Engagement total, au besoin par le rythme de l'investissement et de la politique de la Société, et dans les proportions, telles que plus amplement décrites dans le Prospectus de la Société. L'Associé Commandité fixera la fréquence, la date et le montant de chaque Apport en Capital et enverra un avis écrit aux actionnaires par lettre recommandée pouvant être envoyé également par télécopie et/ou par e-mail (l'«Avis de Prélèvement») avec un préavis préalable d'au moins quinze (15) Jours Ouvrables (tel que défini ci-dessous). Si à tout moment, un actionnaire ayant effectué un Engagement à la Société ne parvient pas à payer les sommes, telles que requises dans l'Avis de Prélèvement, à la date de paiement, la Société appliquera des frais d'intérêt sur ces montants (les «Intérêts de Retard»), sans autre avis, à un taux égal à EURIBOR, tel que publié à 11h00 (heure de Bruxelles) par Reuters à la date du prélèvement, plus quatre pourcent (4%), jusqu'à la date du paiement total. L'Intérêt de Retard doit être calculé sur la base du nombre de jours effectivement écoulés entre la date de paiement exigé (incluse) et la date effective du paiement reçu par la Société (excluse). Si à tout moment, un actionnaire ne parvient pas à payer les montants de souscription à la date de paiement concernée, la Société devra, dans les cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la date de paiement exigée, envoyer par courrier recommandé une mise en demeure à ce dernier enjoignant le paiement de la somme due ainsi que les Intérêts de Retard sur tout montant en cours pour la période allant de la date de paiement exigé jusqu'à la date du paiement.

Si à l'issue des quinze (15) Jours Ouvrables suivant cette mise en demeure par la Société, ledit actionnaire concerné n'a pas libéré l'intégralité des sommes dues (y compris les Intérêts de Retard dus), ce dernier deviendra un investisseur défaillant (l'«Investisseur Défaillant») et l'Associé Commandité pourra alors tenter une action en justice afin de le contraindre à payer l'intégralité du montant dû (y compris les Intérêts de Retard). L'Associé Commandité fera en sorte que la Société avise par écrit et sans délai le Comité Consultatif de tout investisseur devenant un Investisseur Défaillant.

Tout représentant d'un Investisseur Défaillant dans le Comité Consultatif est automatiquement exclu de celui-ci du fait de la défaillance de l'actionnaire représenté. Les Investisseurs Défaillant ne seront pas autorisés à exercer leurs droits de vote lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Dans le cas où toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un tel Investisseur Défaillant sont entièrement libérées (les «Actions Rachetables Défaillant»), les mécanismes de défaillance prévus aux points (1), (2) et (3) ci-dessous s'appliquent.

#### (1) Cession des actions d'Investisseurs Défaillant

Chaque actionnaire doit donner à la Société une promesse irrévocable de vente de toutes ses actions entièrement libérées (comme inscrit dans le registre des actionnaires), au cas où il serait devenu un Actionnaire Défaillant, à tous actionnaires, chacun avec les pleins pouvoirs de substitution, à un prix par action égal au moindre des montants suivants: (i) cinquante pour cent (50%) du prix de souscription payé à l'époque par l'Investisseur Défaillant rachat et (ii) cinquante pour cent (50%) de la Valeur Nette d'Inventaire actuelle de ces actions dans les deux cas, réduit par les Intérêts de Retard sur la partie impayée de la souscription des sommes dues, ainsi que l'administration, les frais juridiques et divers et dépenses (incluant les taxes) portés par ou pour le compte de la Société ou leurs agents à l'égard de ce défaut.

La procédure de vente doit être menée à son terme en conformité avec les règles et la procédure suivantes:

(1) Dans les cinq (5) Jours Ouvrables après l'expiration du délai des quinze (15) Jours Ouvrables mentionné ci-dessus, l'Associé Commandité doit remettre un avis, envoyé par courrier internationalement reconnu et par télécopie, ou comme document numérisé joint à un e-mail avec, dans chaque cas, la confirmation de la transmission au destinataire, de ce défaut aux actionnaires (à l'exception de l'Associé Commandité, le Conseiller en Placement, les Dirigeants Clés ou entités juridiques détenus par eux, et dans le cas des Dirigeants Clés les membres de leur famille immédiate ou de leurs Affiliés) qui ne sont pas en défaut aux termes de leur Accord d'Engagement (chacun un «Actionnaire non Défaillant»), et chaque Actionnaire non Défaillant doit alors confirmer par écrit envoyé par message internationalement reconnu et par télécopie, ou par un document scanné attaché à un e-mail avec, dans chaque cas, la confirmation de la transmission au destinataire à l'Associé Commandité, dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la date de la notification par l'Associé Commandité, leur acceptation ou leur refus, d'acheter un nombre d'actions comme indiqué dans la confirmation d'acceptation;

(ii) La vente sera parfaite, et apparaîtra comme telle par l'Associé Commandité dans le registre des actionnaires de la Société, en proportion du nombre Actions d'Investisseurs détenues par chacun des Actionnaires non Défaillant confirmant leur acceptation d'acheter les actions de l'Investisseur Défaillant, étant entendu et convenu que, en ne confirmant pas son acceptation de l'achat, un Actionnaire non Défaillant augmente les droits des autres Actionnaires non Défaillant à concurrence du nombre d'Actions d'Investisseurs qui ne seront pas acquises par cet Actionnaire non Défaillant;

(iii) L'acceptation par un investisseur d'acquérir un nombre d'actions comme indiqué dans la confirmation d'acceptation doit impliquer nécessairement que les parties concernées ou leur cessionnaire devront automatiquement et irrévocablement assumer pleinement et entièrement la proportion des engagements de l'Investisseur Défaillant qui reste en suspens envers la Société à la date de cession de ces actions;

(iv) Le prix ci-dessus par action sera payable par les Actionnaires non Défaillant aux Investisseurs Défaillant au moment de la liquidation de la Société.

#### (2) Rachat obligatoire des actions des Investisseurs Défaillant

Sous réserve du point (3) ci-dessous, suivant le mécanisme d'achat prévu ci-dessus, toutes les actions inscrites au nom de l'Investisseur Défaillant qui n'ont pas été vendus en vertu du point (1) devront, si un tel défaut se produit, être soumis à un rachat obligatoire par la Société conformément à l'article 14 des statuts et du Prospectus de la Société.

#### (3) Obligations de l'Associé Commandité

L'Associé Commandité doit d'abord recourir à l'option issue de la promesse de vente visée au point (1) et seulement dans la mesure où cette option n'aboutit pas à un transfert de la totalité des actions de l'Investisseur Défaillant au cas où l'option de rachat visée au point (2) aurait été utilisée. Suite au point (1) et avant d'utiliser le point (2), l'Associé Commandité en agissant dans les meilleurs intérêts de la Société, peut de rechercher des tiers acquéreurs pour les actions de l'Investisseur Défaillant.

S'il estime que cela est dans le meilleur intérêt de la Société, l'Associé Commandité doit tenter des actions en justice contre l'Investisseur Défaillant fondées sur la violation de son Accord d'Engagement, sous réserve des dépenses exceptionnelles y afférentes devant être approuvées par le Comité Consultatif.

Pour les besoins de ces statuts:

Jour Ouvrable: désigne un jour qui n'est pas un samedi ou un dimanche ou un jour férié où les banques sont généralement ouvertes pour des affaires non-automatisées au Luxembourg et au Royaume-Uni et que le système de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel (TARGET) est opérationnel pour le règlement des paiements en euros.

EURIBOR: désigne le taux offert par an pour les dépôts de trois mois en euros, apparaissant sur l'affichage des taux interbancaires offerts dans la zone Euro pour les dépôts en Euro désignés comme la page EURIBOR01 sur les services Reuters (ou toute autre page qui la remplace EURIBOR01 sur Reuters services aux fins de l'affichage des taux interbancaires offerts dans la zone Euro pour les dépôts en Euro), à 11h00, heure de Bruxelles, à la date de détermination de l'intérêt concerné (tel taux devant être appliqué sur la base d'une année de 360 jours).

Comité Consultatif: désigne un conseil composé de représentants de certains Actionnaires non Affiliés établis en conformité avec les statuts de la Société.

**Art. 11. Rachat.** L'Associé Commandité déterminera si les actionnaires d'une catégorie particulière d'actions peuvent demander le rachat de tout ou partie de leurs actions par la Société ou non, conformément aux modalités et procédures énoncées dans le Prospectus de la Société et dans les limites prévues par la loi et les statuts.

La Société ne peut pas procéder au rachat des actions en conformité avec les termes et les procédures énoncées dans le Prospectus de la Société.

La Société ne doit pas procéder à un rachat d'actions juin lorsque, suite à ce rachat, les actifs nets de la Société tomberaient en-dessous du capital minimum prévu par la Loi du 15 juin 2004.

Le prix de rachat sera déterminé en conformité avec les règles et les lignes directrices fixées par l'Associé Commandité et reflétées dans le Prospectus de la Société. Le prix ainsi déterminé sera dû dans un délai déterminé par l'Associé Commandité et reflétées dans le Prospectus de la Société.

Les actions pourront être rachetées au prorata entre les actionnaires existants, par exemple (i) dans le but de distribuer à ces derniers lors de la vente des actifs nets, le produit net de ces investissements par la Société, nonobstant aucune autre distribution découlant de l'article 28 ci-dessous, (ii) si la valeur des actifs de la Société a été diminué d'un montant, déterminé par l'Associé Commandité, qui est en-dessous du niveau minimum permettant à la Société d'opérer d'une manière économiquement efficace, ou (iii) s'il y a eu un changement défavorable dans la conjoncture économique ou politique.

En outre, les actions pourront être rachetées d'office conformément à l'article 14 «Limitation de la Propriété des Actions».

La Société a le droit, si l'Associé Commandité le décide mais sous réserve des limitations ou restrictions convenues avec les actionnaires, telles que reflétées dans le Prospectus de la Société, de procéder au paiement du prix de rachat en nature à tout actionnaire donnant son accord en allouant à cet actionnaire les investissements issus du portefeuille d'actifs de la Société d'un montant égal à la valeur des actions à racheter. La nature et le type d'actifs à transférer en pareil cas seront déterminés de façon équitable et raisonnable et sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires de la Société et l'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial d'un réviseur d'entreprise agréé du Luxembourg. Les coûts de ces transferts seront supportés par la Société.

**Art. 12. Le transfert d'actions.** Lorsque l'actionnaire a des obligations en suspens vis-à-vis de la Société, en vertu de son Accord d'Engagement ou autrement, les Actions d'Investisseurs détenues par cet actionnaire ne peuvent être transférées à un Investisseur Eligible qu'avec le consentement écrit de l'Associé Commandité, ce consentement ne devant pas être refusé sans motif raisonnable. Dans un tel cas, toute cession d'actions est soumise à l'acheteur ou au cessionnaire de celui-ci (i) qui assume complètement par écrit avant le transfert ou la cession, toutes les obligations en suspens du vendeur en vertu de l' Accord d'Engagement conclu le vendeur ou autrement, (ii) qui a le statut d'Investisseur Eligible tel que prévu par l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004 et (iii) le transfert de ces actions se fait conformément aux règles applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Aucun Investisseur Principal du GP n'a le droit de transférer ses actions autrement qu'à un autre Investisseur Principal de GP conformément aux règles et sous réserve des restrictions, énoncées dans le Prospectus de la Société. Lorsqu'un Investisseur Principal du GP devient un Investisseur Défaillant tel qu'énoncé à l'article 10 des présents statuts, l'Associé Commandité fera en sorte que ses Actions d'Investisseurs et obligations y afférentes soient transférées à un ou plusieurs des autres Investisseurs Principaux du GP, à un prix par action fixé conformément à l'article 10 des présents statuts.

Aucun transfert d'Actions Participatives n'est autorisé ou enregistrée par la Société sauf si ces actions sont transférées au Conseiller en Placement, aux Dirigeants Clés et aux Entités Dirigeante Clé.

L'Associé Commandité ne peut transférer tout ou partie de ses droits et obligations en tant qu'associé commandité ou se retirer volontairement en tant qu'associé commandité de la Société.

Pour les besoins de ces statuts

«Investisseurs Eligibles»: désigne les investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004.

«Transfert»: désigne la vente, la cession, le transfert, l'échange, la mise en gage ou d'en disposer autrement (y compris l'octroi d'une participation) et «Transféré» doit être interprété en conséquence.

**Art. 13. Conversion.** Les actionnaires n'ont pas le droit de demander la conversion de tout ou partie de leurs actions d'une catégorie en actions d'une autre catégorie existante ou d'une sous-catégorie d'une autre sous-catégorie.

**Art. 14. Limitation de la Propriété des Actions.** Sauf disposition contraire de la Loi du 15 juin 2004, la souscription d'actions est réservée aux Investisseurs Eligibles.

L'Associé Commandité peut restreindre ou empêcher la détention d'actions de la Société par toute personne physique ou morale, si l'Associé Commandité estime que cette propriété viole les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou de tout autre pays, ou pourrait assujettir la Société à une taxation dans un pays autre que le Grand-Duché de Luxembourg ou serait préjudiciable à la Société de toute autre façon.

Dans un tel cas, l'Associé Commandité peut, si soutenu par l'avis des conseillers juridiques externes de la Société:

a) refuser d'émettre des actions et refuser d'enregistrer tout transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence l'attribution de la propriété des actions à une personne qui n'est pas habilitée à détenir des actions dans la Société;

b) procéder au rachat forcé de toutes les actions concernées s'il apparaît qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions dans la Société, soit seul ou avec d'autres personnes, est propriétaire d'actions dans la Société, ou de procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions, s'il apparaît qu'une ou plusieurs personnes est/sont le/les propriétaire(s) d'une partie des actions dans la Société de telle sorte que cela pourrait être préjudiciable à la Société. La procédure suivante doit être appliquée (et doit également être appliquée dans le cas du rachat des actions d'un Investisseur Défaillant conformément à l'article 10 (1) et l'article 10 (3)):

1. L'Associé Commandité doit envoyer un avis ( l'«Avis de Rachat») (au plus tard trois (3) mois après les quinze (15) Jours Ouvrables de notification visée à l'article 10(1)(i) dans le cas de rachat effectué conformément à l'article 10(1) et l'article 10 (3)) à l'investisseur concerné possédant les actions devant être rachetées; l'Avis de Rachat spécifiera les actions à racheter, le prix à payer et l'endroit où le prix de rachat sera payable. L'Avis de Rachat peut être envoyé à l'investisseur par lettre recommandée à sa dernière adresse connue. L'investisseur en question sera obligé de livrer sans délai à la Société le ou les certificats, s'il y en a, représentant les actions devant être rachetées telles que précisées dans l'Avis de Rachat à la date de rachat. A partir de la clôture du jour indiqué dans l'Avis de Rachat, l'investisseur cessera d'être le propriétaire des actions indiquées dans l'Avis de Rachat et les certificats représentant ces actions seront déclarées nulles et non avenues dans les rapports financiers et juridiques de la Société et le registre des actionnaires de la Société sera modifié en conséquence. A partir de la date de l'Avis de Rachat, le total des Engagements de la Société seront réputés avoir été réduit d'un montant égal à l'Engagement de l'Investisseur Défaillant.

2. Le prix auquel les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat seront rachetées (le «Prix de Rachat») sera déterminé conformément aux règles fixées par l'Associé Commandité et indiquées dans le Prospectus de la Société. Le Prix de Rachat sera payable dans la mesure où il y a suffisamment de liquidités disponibles dans la Société après que tous les autres investisseurs aient reçus le remboursement intégral de leur apport en capital et leur Rendement Prioritaire et seulement à la fin de la liquidation de la Société.

En particulier, l'Associé Commandité peut restreindre ou empêcher la propriété des actions de la Société par un «Ressortissant Américain» à moins que cette propriété soit en conformité avec les lois et règlements américains pertinents. Le terme «Ressortissant Américain» désigne toute personne résidant ou ayant la nationalité des Etats-Unis d'Amérique ou l'un de leurs territoires ou possessions ou régions sous leur juridiction, ou toute autre société, association ou entité constituée ou régis par les lois des États-Unis d'Amérique ou toute personne relevant de la définition de «Ressortissant Américain» en vertu de ces lois.

Préalablement à la démission de l'Associé Commandité, la propriété d'Actions Participatives est limitée au Conseiller en Placement, 3TS Slovakia Ltd, les Dirigeants Clés et les Entités Dirigeante Clés.

**Art. 15. La valeur nette d'inventaire.** La valeur nette d'inventaire des actions de la Société sera déterminée au moins une fois par an et exprimée dans la/les devise(s) décidée par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité fixe les jours auxquels les actifs de la Société seront évalués (chacun un «Jour d'Evaluation») et la manière appropriée pour communiquer la valeur net d'inventaire par action, conformément à la législation en vigueur.

I. Les actifs de Société comprennent:

- Toutes les espèces en liquide ou en dépôt, y compris les intérêts courus non échus;
- Toutes les créances, billets à ordre et comptes débiteurs, y compris le produit dû pour la vente de valeurs mobilières;
- Toutes les valeurs mobilières, actions, obligations, billets à terme, emprunts obligataires, options ou droits de souscription, warrants, instruments du marché monétaire, et tous les autres investissements et valeurs mobilières;
- Tous les dividendes et distributions payables à la Société en espèces ou sous la forme d'actions cotés ou non (la Société peut, toutefois, faire des ajustements pour tenir compte des fluctuations de la valeur de marché des valeurs mobilières résultant de pratiques telles que le détachement de dividende ou réclamation de négociation);
- Tous les encours des intérêts courus sur les titres portant intérêt, sauf si ces intérêts sont compris dans le montant en principal de ces titres;
- Les frais préliminaires de partenariat, dans la mesure où ces dépenses n'ont pas déjà été radiés;
- Autres immobilisations de la Société, y compris les immeubles de bureaux, de l'équipement et des accessoires;
- Tous les autres actifs quelle que soit leur nature, y compris le produit des opérations de swaps et les paiements anticipés.

II. Les engagements de la société en commandite comprennent

- Tous les emprunts, effets, billets à ordre et les comptes créditeurs;
- Toutes les obligations connues, que ce soit ou non déjà fait, y compris toutes les obligations contractuelles qui ont atteint leur terme, incluant les paiements réalisés en espèces ou sous forme de biens, y compris le montant de tous les dividendes déclarés par la Société mais non encore payés;
- Une provision pour tout impôt dû sur le Jour du Date d'Evaluation et d'autres dispositions autorisées ou approuvées par le commandité;
- Toutes les autres dettes de la Société de quelque nature que soit, dans la mesure permise par les présents statuts et le Prospectus relatif au partenariat, à l'exception des engagements représentés par les actions de la société en commandite. Pour déterminer le montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par

l'objet du partenariat aux termes du Prospectus relative au partenariat, notamment, mais sans s'y limiter: les frais de démarrage, les frais dans le cadre et les frais payables à son Conseillé de Placement (s), les conseillers (s), comptables, dépositaire et correspondants, greffier, agents de transfert, agents, des courtiers, des distributeurs, des représentants permanents payer dans les lieux d'enregistrement et les vérificateurs; administration, à domicile, services, promotion, impression, collecte, édition (y compris la publicité ou la préparation et l'impression d'émission des documents de la Société, notes explicatives, les déclarations d'enregistrement et les rapports financiers) et les autres dépenses d'exploitation, le coût de l'achat et la vente d'actifs (frais de transaction), les frais d'intérêts et frais bancaires, ainsi que les taxes et autres charges gouvernementales.

La Société peut calculer les frais administratifs et autres de nature régulière ou récurrente sur une base estimative annuelle ou pour d'autres périodes à l'avance et peut s'accumuler dans les mêmes proportions égales au cours de cette période.

III. La valeur des actifs de la société doit être déterminée comme suit

- La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des billets à escompte, des effets et billets payables à vue et les comptes débiteurs, charges payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera égal à la totalité du montant de celle-ci, à moins que la même chose est improbable qu'ils soient payés ou reçus dans leur intégralité, dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que le commandité peut raisonnablement considérer adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

- La valeur de tous les titres en portefeuille et des instruments du marché monétaire ou des instruments dérivés cotés sur une bourse officielle ou négociés sur un autre marché réglementé sera basée sur le dernier prix disponible sur le marché principal sur lequel ces valeurs mobilières, instruments du marché monétaire ou des dérivés sont négociés, tel que fourni par un service de cotation reconnu approuvé par le commandité. Si ces prix ne sont pas représentatifs de la juste valeur, ces titres, instruments du marché monétaire ou des dérivés ainsi que d'autres actifs autorisés peuvent être évalués à la juste valeur au cours de laquelle on s'attend à ce qu'ils puissent être revendus, tel que déterminé avec prudence et bonne foi sous la direction du commandité;

- La valeur des titres et instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés ou négociés sur un marché réglementé seront évalués à la juste valeur au cours de laquelle on s'attend à ce qu'ils puissent être revendus, tel que déterminé avec prudence et bonne foi, sous la direction de l'Associé Commandité;

- Les investissements dans des titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur, sous la direction du commandité conformément aux normes professionnelles appropriées, telles que le Conseil International qui définit les Normes Comptables de capital-risque en vigueur à la date applicable (les «Principes Comptables»);

- La valeur des autres actifs sera déterminée avec prudence et bonne foi, sous la direction du commandité en conformité avec les principes et les procédures d'évaluation pertinents.

Toutes les règles d'évaluation et de détermination seront interprétées et appliquées conformément aux principes d'évaluation / de comptabilité déterminées par le commandité, qui sont les IFRS, et précisées dans le Prospectus de la Société.

Des dispositions appropriées seront prises pour que les dépenses engagées et seront prises en compte de tout passif hors Date d'Evaluation selon des critères équitables et prudents.

Pour chaque catégorie ou sous-catégorie, la valeur nette d'inventaire par action sera calculée dans la devise de référence par rapport à chaque jour d'évaluation en divisant les actifs nets attribuables à cette catégorie ou sous-catégorie (qui est égal à l'actif moins le passifs attribuables à cette catégorie ou sous-catégorie) par le nombre d'actions émises et en circulation dans cette catégorie ou sous-catégorie; actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie de référence, sur la base des taux de change concernés.

Pour les besoins de ces statuts:

«Devise de référence» est l'euro (EUR) pour la Société.

**Art. 16. Suspension du Calcul de la valeur nette d'inventaire.** L'Associé Commandité peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire dans les cas suivants:

- lorsque la bourse (s) ou le marché (s) qui fournit des prix pour une partie substantielle des actifs sont fermés, ou dans le cas où les transactions y sont soit suspendues, soit soumises à des restrictions, ou ne peuvent exécuter des volumes permettant la détermination de prix justes;

- lorsque l'information ou les méthodes de calcul normalement utilisées pour déterminer la valeur des actifs ne sont pas disponibles, ou si la valeur d'un investissement ne peut pas être déterminée avec la rapidité et la précision requise pour quelque raison que ce soit;

- lorsque des restrictions de change ou de transfert de capitaux empêchent l'exécution des transactions ou si les opérations d'achat ou de vente ne peuvent être exécutés à des conditions normales;

- lorsque l'environnement politique, économique, militaire ou monétaire, ou un cas de force majeure, empêche la Société d'être en mesure de gérer normalement ses actifs ou ses engagements et empêche la détermination de leur valeur de façon raisonnable;

- lorsque, pour toute autre raison, les prix de tout investissement substantiel ne peut pas être évalué rapidement ou avec précision;
- lorsque la Société est en train d'établir des parités d'échange dans le cadre d'une fusion, d'un apport d'actifs, un fractionnement d'actifs ou d'actions ou de toute autre opération de restructuration; et
- dans des circonstances exceptionnelles, lorsque l'Associé Commandité l'estime nécessaire afin d'éviter des effets négatifs irréversibles sur la Société, dans le respect du principe d'égalité de traitement des actionnaires dans leur meilleur intérêt.

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire sera notifiée aux personnes concernées par tous les moyens raisonnablement disponibles à la Société, sauf si l'Associé Commandité est d'avis qu'une publication n'est pas nécessaire compte tenu de la courte période de la suspension.

#### Chapitre IV - Administration et Gestion de la société

**Art. 17. Associé Commandité.** La Société est gérée par "TCEE Fund III GP S.à.r.l" en sa qualité d'Associé Commandité, une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg («l'Associé Commandité»).

L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable des obligations qui ne peuvent être payées sur base des actifs de la Société.

En cas d'incapacité légale, de liquidation, de démission ou toute autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'agir à titre de commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition qu'un administrateur, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, est désigné pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires se tienne, assemblée que cet administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront désigner, conformément aux règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts, un nouvel associé commandité. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

Toute décision de nommer un nouvel associé commandité sera valablement prise sans le vote de l'Associé Commandité, les porteurs des Actions Participatives ou leurs Affiliés.

**Art. 18. Pouvoir de l'Associé Commandité.** L'Associé Commandité doit déterminer les politiques et stratégies d'investissement de la Société et le déroulement de la gestion et des affaires de la Société, en conformité avec les paramètres et les restrictions énoncées dans le Prospectus de la Société, dans le respect des lois et règlements applicables.

L'Associé Commandité détient les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans le cadre de l'objet de la Société conformément aux paramètres et restrictions énoncées dans le Prospectus de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut nommer des comités, des conseillers en investissement et des gestionnaires, ainsi que toute autre agent de gestion ou d'administration, et peut conclure des accords avec ces personnes ou ces sociétés pour la fourniture de leurs services, pour leur déléguer des pouvoirs et pour déterminer leur rémunération à charge de la Société tout en conformité avec les paramètres et les restrictions énoncées dans le Prospectus de la Société.

**Art. 19. Signature.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de l'Associé Commandité ou par la signature de toute autre personne à qui le pouvoir a été délégué par l'Associé Commandité.

**Art. 20. Révocation de l'Associé Commandité.** L'Associé Commandité ne peut être destitué par la Société et remplacé par un autre Associé Commandité dans tous les cas, sauf dans les circonstances et conditions suivantes:

(A) La «Révocation pour Juste Motif» sera décidée par une Résolution Ordinaire (pour éviter toute ambiguïté, sans le vote de l'Associé Commandité, des porteurs des Actions Participatives ou de leurs Affiliés) lors de la survenance d'un des événements suivants:

- a. une violation substantielle par l'Associé Commandité ou le Conseiller en Placement ou par leurs administrateurs ou employés respectifs ou des Dirigeants Clés de son ou de leurs obligations en vertu de tout acte juridique de la Société;
- b. la négligence grossière, la faute intentionnelle, la mauvaise foi, ainsi que le manquement imprudent aux devoirs envers la Société, la fraude ou violation de lois financières et autres lois applicables envers la Société par l'Associé Commandité, le Conseiller en Placement ou les Dirigeants Clés;
- c. Insolvabilité, administration, dissolution, liquidation, réorganisation judiciaire ou faillite de l'Associé Commandité ou Conseiller en Placement ou de leur société mère ou toute autre Personne Clé ou toute demande pour l'une de ces procédures par les précités;
- d. Tout jugement, ordonnance ou décision d'un tribunal, ou tribunal arbitral ou de l'autorité de supervision interdisant ou empêchant l'Associé Commandité, le Conseiller en Placement ou toute Personne Clé d'exercer ses fonctions ou d'exécution ses obligations à l'égard de la Société et qui n'est pas corrigé dans les 30 jours d'un tel jugement, ordonnance ou décision.
- e. La condamnation de l'Associé Commandité, du Conseiller en Placement ou de tout Dirigeants Clés pour un acte criminel ou une infraction passible d'une peine privative de liberté.

f. La Période de Suspension n'est pas terminée dans les cent quatre-vingts (180) jours calendaires s'agissant des Evénements relatifs aux Personnes Clés ou au du Changement de Contrôle.

(B) La «Révocation sans Juste Motif» sera à tout moment décidée par une sur Résolution Spéciale des Actionnaires (pour éviter toute ambiguïté, sans le vote de l'Associé Commandité, des porteurs des Actions Participatives ou de leurs Affiliés), pour les raisons suivantes:

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par l'Associé Commandité ou à la demande d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société.

Concernant les Actions de Participation qui sont en circulation à la date de ce remplacement de l'Associé Commandité, la procédure d'allocation suivante doit découler d'une telle décision de remplacement par l'assemblée générale des actionnaires:

(i) Dans le cas d'une Révocation sans Juste Motif, l'Associé Commandité et ses Affiliés ou leur délégué respectif, perdent automatiquement tous les droits aux Intérêts Reportés et la Société devra par conséquent rembourser rapidement l'ensemble des Actions Participatives à un prix qui sera payé aux détenteurs d'Actions Participatives, égal au prix de souscription de celles-ci (pour éviter toute ambiguïté, la Société peut ensuite émettre de nouvelles Actions Participatives au nouvel associé commandité de la Société. Aucune indemnité ne sera payable à l'Associé Commandité, Conseiller en Placement ou détenteurs d'Actions Participatives par la Société;

(ii) En présence d'une Révocation sans Juste Motif:

(A) la Société devra payer l'Associé Commandité à titre de compensation immédiate un montant égal à six (6) mois de frais de gestion (net de tout frais de gestion perçus d'avance) dues au titre de l'exercice courant calculé au moment de la Révocation sans Juste Motif tel que précisé dans les statuts de la Société; l'indemnité mentionnée ci-dessus devra être payée dans les trente (30) jours calendaires à compter de la date de la Révocation sans Juste Motif sous réserve que l'Associé Commandité et le Conseiller en Placement remette à la Société tous les livres, dossiers et autres éléments d'actif de la Société.

(B) Les Actions Participatives émises avant la date de révocation pourra conserver un pourcentage des Intérêts Reportés alloués aux Actions Participatives en fonction de la procédure ci-dessous.

a) Soixante pour cent (60%) du montant total des Intérêts Reportés alloués aux Actions Participatives émises avant la date de révocation sur une base linéaire et au prorata temporis sur une base mensuelle entre la Première Clôture et la cinquième (5e) anniversaire de la Première Clôture, étant entendu que si la Période d'Investissement se termine plus tôt l'ensemble de soixante pour cent (60%) de Intérêts Reportés seront immédiatement alloués aux Actions Participatives à ce moment. Si pour une raison quelconque, la Période d'Investissement est prolongée d'un (1) an (tel que décrit dans la Partie II, Section 2. 1) «Période d'Investissement» du Prospectus de la Société), alors aucun Intérêt Reporté ne doit être alloué au cours de la période de l'extension.

b) Dix pour cent (10%) du montant total des Intérêts Reportés alloués aux Actions Participatives émises avant la date de la révocation à la fin de chaque année après l'expiration de la Période d'Investissement (tel pourcentage annuel sera alloué sur une base linéaire et pro rata temporis sur une base mensuelle), avec un plafond de quatre-vingt-dix pour cent (90%) du total des Intérêts Reportés à verser à la fin de la huitième année de la Première Clôture.

c) Cinq pour cent (5%) du montant total des Intérêts Reportés sera alloué aux Actions Participatives émises avant la date de révocation à la fin de chaque année après l'expiration de la huitième année de la Première clôture (tel pourcentage annuel sera alloué sur une base linéaire et pro rata temporis sur une base mensuelle) avec 100% des Intérêts Reportés devant être alloué à la fin du dixième anniversaire de la Première Clôture.

Pour éviter toute ambiguïté, les obligations de paiement de la Société à l'égard des Actions Participatives émises avant la révocation et les nouvelles Actions de participation émises au nouvel associé commandité doivent en aucun cas dépasser la somme des Intérêts Reportés totaux dus. Le paiement des Intérêts Reportés doit être effectué conformément à l'article 28 des présentes, et la quantité des Intérêts Reportés payable ne doit pas être due à une date antérieure à la date prévue s'il n'y avait pas eu de révocation.

Dans le cadre de la Révocation sans Juste Motif, l'Associé Commandité révoqué s'engage à faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile et s'engage à coopérer dans la mesure nécessaire avec la Société et le nouvel associé commandité de sorte que la procédure d'allocation des Intérêts reportés comme décrit ci-dessus devienne pleinement efficace. En particulier, l'Associé Commandité s'engage à transférer au nouvel associé commandité l'Action de l'Associé Commandité.

Lors de la révocation de la nomination de l'Associé Commandité conformément au présent article, l'ancien Associé Commandité délivrera à tout nouvel associé commandité, ou à une personne à déterminer, tous les actifs de la Société, et des copies de tous les livres de comptes, documents, registres, correspondances et documents relatifs aux affaires de ou appartenant à la Société en la possession ou sous le contrôle de l'ancien Associé Commandité, Conseiller en Placement et leurs Affiliés et de prendre toutes les mesures nécessaires, à charge de la Société, de transférer tous les actifs à la Société ou au nouvel associé commandité et / ou nouveau conseiller en placement, actifs précédemment détenues au nom de ou suite à l'instruction donné par l'ancien Associé Commandité, Conseiller en Placement ou leurs Affiliés.

Pour les besoins de ces statuts:

"Première Clôture» désigne la dernière date de la première souscription d'actions suivant la constitution de la Société, telle que décrite dans le Prospectus.

"Période d'Investissement» désigne la période pendant laquelle la Société fera de nouveaux investissements dans de nouvelles Sociétés de portefeuille telle que décrite dans le Prospectus.

"Période de Suspension» désigne la période pendant laquelle la capacité de l'Associé Commandité à faire, en ce qui concerne la Société, de nouveaux investissements, cessions ou des investissements de suivi est suspendu, tel que décrite dans le Prospectus.

"Événement Personne Clé" un événement dans lequel les Personnes Clés ou autres personnes cessent de participer activement à la gestion de la Société tel que décrit dans le Prospectus de la Société.

«Les Résolutions Ordinaire des actionnaires» désigne une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pris avec les voix des Actionnaires non Affiliés détenant des Actions d'Investisseurs ( la Sous-Catégorie A des Actions d'Investisseurs" ou la "Sous-Catégorie B des Actions d'Investisseurs) dans l'ensemble pas moins de cinquante pour cent (50%) du total d'Actions d'Investisseurs des Actionnaires non Affiliés. Pour éviter toute ambiguïté, les décisions de l'assemblée générale qui exige une Résolution Ordinaire des actionnaires sont valablement adoptées sans le vote de l'Associé Commandité, les porteurs des Actions Participatives ou leurs Affiliés.

**Art. 21. Suspension Anticipée ou Résiliation de la Période d'Investissement.** La Période d'Investissement peut être suspendue ou résiliée à tout moment par une Résolution Spéciale des Actionnaires (afin d'éviter toute ambiguïté, sans le vote de l'Associé Commandité, les détenteurs d'Actions Participatives ou de leurs Affiliés).

**Art. 22. Responsabilité.** Les détenteurs d'Actions d'Investisseurs et d'Actions Participatives, à l'exception de l'Associé Commandité en tant que détenteur de l'Action d'Associé Commandité, s'abstiennent d'agir au nom de la Société d'une manière ou d'une autre à part que pour l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales ou, le cas échéant, par les représentants du Conseil Consultatif exerçant leurs droits connexes et ne peuvent être tenus responsables qu'à la hauteur de leurs contributions à la Société.

**Art. 23. Conflits d'Intérêts.** Sans préjudice des procédures pour l'approbation des transactions impliquant des conflits d'intérêts tels qu'énoncés dans le Prospectus de la Société, et sous réserve des autres paramètres liés aux conflits énoncés et restrictions tels qu'énoncés dans le Prospectus de la Société, la Société entrera dans toutes les transactions sur la base d'un lien de dépendance. L'Associé Commandité et le Conseiller en Placement informent, même en cas de doute, le Comité Consultatif e toutes activités dans lesquelles l'Associé Commandité, le Conseiller en Placement, ou leurs Affiliés sont impliqués, qui ne sont pas liées à la Société mais qui pourraient engendrer une occasion de conflits d'intérêts en relation avec l'investissement de la Société ou autre activité. L'Associé Commandité et Conseiller en Placement doivent résoudre les conflits dans la manière raisonnablement déterminé par le Comité Consultatif par voie d'une Résolution Spéciale du Comité Consultatif.

Les conflits d'intérêts ainsi que la procédure ci-dessus utilisée pour résoudre de tels conflits doivent être communiqués aux actionnaires de la Société, soit dans les notes annexes aux comptes annuels audités ou dans le rapport de gestion.

**Art. 24. Régime d'indemnisation.** La Société s'engage à indemniser, sur les actifs de la Société uniquement, les Personnes Indemnisées contre toutes réclamations, responsabilités, dommages, coûts et dépenses, y compris les frais juridiques raisonnables, jugements et montants payés en règlement, engagés par eux en raison de leur implication dans le fonctionnement de la Société à condition que:

1. aucune Personne Indemnisée a droit à une telle indemnisation pour toute action ou omission résultant de la négligence de cette personne, faute intentionnelle, mauvaise foi à l'égard de ses obligations et devoirs en relation avec la Société, la violation des lois applicables ou règles applicables de la CSSF, fraude, malversation intentionnelle (dol) ou une violation des termes du Prospectus de la Société, les présents statuts, chaque Convention d'Engagement, le Contrat de Conseil en Placement, chaque Side Letter et le Contrat de Garantie;

2. La Personne Indemnisée autre qu'un membre du Comité consultatif (i) ayant effectué de telles activités en toute bonne foi, soit pour le compte de la Société ou dans la poursuite des intérêts de la Société, (ii) ou ayant effectué ses activités d'une manière raisonnable et ayant cru effectuer ses activités dans le cadre de ses pouvoirs conférés par le Prospectus de la Société, les présents statuts, chaque Convention d'Engagement, le Contrat de Conseil en Placement, chaque Side Letter et le Contrat de Garantie ou par la loi ou par le consentement d'investisseurs; (iii) à l'égard de toute action ou instance criminelle, une telle Personne Indemnisée n'a pas raisonnablement cru que son comportement était illégal; (iv) cette Personne Indemnisée, si par ailleurs ayant droit à indemnisation par la Société, a d'abord cherché à être couverte par toute autre police d'assurance par laquelle cette personne est couverte;

3. Le montant total de cette indemnité allouée par la Société et que tout investisseur peut être tenu de fournir, pour permettre à la Société d'indemniser les parties indemnisées, ne dépassera pas au moins (i) 15% des distributions reçues par l'investisseur de la Société, à l'exclusion des distributions, des distributions réputées nouvelles avancées par ces investisseurs ou conservées et réinvesties par la Société) et (ii) l'Engagement non Utilisé de cet investisseur et expire à la résiliation de la Société. Un investisseur qui a été excusé ou exclu d'une société de portefeuille particulier ne sera pas tenu de verser des apports pour financer les paiements d'indemnisation faites en relation avec cette société de portefeuille;

4. en aucun cas, les distributions aux investisseurs sont rappelées dans le but d'indemniser les Personnes Indemnisées;

5. Aucune indemnisation ne sera accordée au titre de réclamation, responsabilité, dommages, coûts ou dépenses qui sont le résultat (a) d'une demande de la majorité des actionnaires exerçant leurs droits en vertu des termes du Prospectus de la Société, des présents statuts, chaque Convention d'Engagement, le Contrat de Conseil en Placement, chaque Side Letter et le Contrat de Garantie ou les lois applicables ou (b) un différend entre un des Actionnaires Affiliés ou (c) d'autres différends en lien avec l'organisation interne de la Personne Indemnisée concernée (c.-à-tout différend ou litige avec les employés, agents ou administrateurs de cette Personne Indemnisée);

6. la Société n'est pas autorisée à avancer les frais engagés par une Personne Indemnisée dans la défense de toute réclamation préalable à la détermination définitive de cette créance en faveur de la personne indemnisée.

Les actionnaires ne seront pas tenus individuellement par rapport à cette indemnisation au-delà du montant de leurs engagements.

Aux fins de ces présents statuts:

«Convention d'Engagement» désigne un accord contenant l'Engagement de l'investisseur concerné au de la Société ainsi que les termes et conditions souscription et qui opère comme une adhésion à la Société.

«Contrat de Garantie» désigne le contrat passé afin d'assurer l'efficacité des dispositions de récupération conformément à l'article 29 de ces statuts.

«Personnes Indemnisées» désigne l'Associé Commandité, le Conseiller en Placement et leurs dirigeants, employés, partenaires, membres, successeurs ou ayants droit, et chaque membre du Comité consultatif et le Comité d'Investissement qui est mis en place, dans la mesure où ce dernier est impliqué dans la gestion, le fonctionnement ou l'administration du de la Société.

«Contrat de Conseil en Placement» désigne un accord sous la forme convenue conclue entre l'Associé Commandité et le Conseiller en Placement aux termes de laquelle le Conseiller en Placement est nommé Conseiller en Placement pour l'Associé Commandité.

«Comité d'Investissement» désigne un comité créé par l'Associé Commandité conformément aux stipulations du document d'émission.

«Side Letter» désigne tout contrat écrit conclu entre l'Associé Commandité et tout Actionnaire en lien avec l'activité commerciale de la Société.

"Engagement non Utilisé" signifie relativement à un investisseur, le montant de son Engagement qui, à un moment donné, reste disponible pour prélèvement.

## Chapitre V - Assemblée générale

**Art. 25. Assemblées Générales des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu que, sous réserve des dispositions des présents statuts, toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires appelée à modifier les statuts de la Société ou à créer des droits et obligations vis-à-vis des tiers doivent être approuvées par l'Associé Commandité.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, soit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera spécifié dans l'avis de convocation, à 13 heures (heure de Luxembourg) le vingtième jour du mois de juin. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si l'Associé Commandité, agissant souverainement le décide et lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et date tel qu'indiqués dans l'avis de convocation.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par l'Associé Commandité en vertu d'un avis énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins vingt (20) Jours Ouvrables avant la réunion à chaque actionnaire nominatif à l'adresse de l'actionnaire inscrite au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux actionnaires nominatifs n'a pas besoin d'être justifiée à la réunion.

Les Assemblées générales des Actionnaires de la Société sont convoquées par l'Associé Commandité en vertu d'un avis énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins vingt (20) Jours Ouvrables avant la réunion à chaque actionnaire nominatif à l'adresse de l'actionnaire Inscrit au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux Actionnaires nominatifs n'a pas besoin d'être justifiée à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

L'Associé Commandité est tenu de convoquer une assemblée générale des actionnaires si les actionnaires détenant des Actions d'Investisseurs représentant au total pas moins de dix (10%) du nombre total d'Actions d'Investisseurs en font la demande par écrit, avec indication de l'ordre du jour.

L'Associé Commandité est tenu de convoquer une assemblée générale des actionnaires ou une réunion du Comité Consultatif si un membre du Comité Consultatif en fait la demande.

L'Associé Commandité peut raisonnablement déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires afin d'assister à toute assemblée des actionnaires.

Chaque action, quelle que soit sa valeur, donne droit à une voix. Les fractions d'actions ne donnent pas à leurs détenteurs un droit de vote.

Les actionnaires peuvent prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex, d'autres personnes pour agir comme mandataire. Les actionnaires ne doivent pas être autorisés à exercer leurs droits de vote sur les questions de conflits d'intérêts les concernant.

Tout actionnaire qui participe à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication qui permettent l'identification de l'actionnaire et qui permettent à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres sur une base continue et puissent effectivement participer à la réunion, est réputé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires par le biais d'un formulaire de vote signé envoyé par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de la réunion, l'ordre du jour de la réunion, les propositions soumises à la décision de l'assemblée ainsi que pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée ou de s'abstenir de voter sur celle-ci en cochant la case appropriée d'une croix. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus avant l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

Sauf dispositions contraires prévues par la loi, le Prospectus de la Société ou aux présentes résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont adoptées avec une Résolution Ordinaire des Actionnaires.

Aucune action nécessitant l'approbation des actionnaires par une Résolution Ordinaire des Actionnaires (pour éviter tout doute, sans le vote de l'Associé Commandité, des détenteurs d'Actions Participatives ou de leurs Affiliés), comme prévu ici et dans le Prospectus de la Société (y compris, sans limitation, l'extension de la Période d'Investissement) ne doit être prise sans une telle approbation. En outre, aucune action nécessitant l'approbation des actionnaires par une Résolution Spéciale des Actionnaires (pour éviter tout doute, sans le vote de l'Associé Commandité, des détenteurs d'Actions Participatives ou de leurs Affiliés) comme prévu ici et dans le Prospectus de la Société (y compris, sans s'y limiter, la modification (1) du Contrat de Conseil en Placement, (2) du Prospectus de la Société, ou (3) de la structure ou des opérations de la Société en réponse à des changements législatifs et réglementaires applicables à la Société ou ayant un impact sur le fonctionnement de la Société (soit à l'échelle du Luxembourg, soit l'échelle de l'Europe), telles que la directive proposée par la CE sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs ne doit être prise sans cette approbation.

Sous réserve de l'approbation préalable de la CSSF et sauf disposition contraire dans les présents statuts ou le Prospectus de la Société, toute résolution d'une assemblée des actionnaires appelée à modifier les statuts de la Société, y compris la résolution adoptée lors d'une seconde assemblée générale convoquée suite à une première réunion ou le quorum n'est pas atteint doit être adoptée avec (i) un quorum de présence d'au moins cinquante pourcent (50%) des actions émises par la Société, (ii) l'approbation d'une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées par les actionnaires présents ou représentés à la réunion et ne peut exiger le vote de l'Associé commandité, des détenteurs d'Actions Participatives ou de leurs Affiliés.

Conformément à l'article 68 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, qui modifie les droits des détenteurs d'Actions d'une catégorie ou sous-catégorie vis-à-vis des droits de détenteurs d'actions de toute autre catégorie ou sous-catégorie sera soumise à une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de cette catégorie. Les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées en conformité aux conditions de quorum et de majorité prévues ici, à l'égard de chaque catégorie ou sous-catégorie concernée.

**Art. 26. Assemblée générale et Catégories d'action.** Les dispositions de l'article 25 des présents statuts s'appliquent, mutatis mutandis, à ces assemblées générales.

Sauf disposition contraire prévue par la loi ou les présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires d'une catégorie ou sous-catégorie d'actions sont adoptées à la majorité de cinquante pourcent plus un (50% +1) des voix attribuées dans leur ensemble. Pour éviter tout doute, le détenteur de la sous-catégorie d'actions ne doit pas être exclu du vote sur les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la catégorie d'Actions d'Investisseurs.

## Chapitre VI - Comptes annuels

**Art. 27. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier chaque année et s'achève le 31 décembre de la même année.

La Société publiera un rapport annuel conformément aux exigences légales luxembourgeoises en vigueur.

**Art. 28. Distribution.** Sous réserve des dispositions du présent article, tous les revenus de placement ou du produit de capitaux reçus par ou pour le compte de la Société, y compris les revenus de placement temporaire, qui sont en sus des montants requis dans le jugement de bonne foi de l'Associé Commandité de payer les frais de de la Société dues et exigibles ou de maintenir des réserves autorisées pour répondre aux obligations futures envisagées, des passifs ou des éventualités à condition que le montant de cette réserve ne doit pas excéder zéro virgule cinq pour cent (0,5%) du total

des Engagements totaux de temps à autre, sauf avec le consentement écrit préalable du Comité Consultatif, doit être, sous réserve d'éventuels réinvestissements uniquement dans la mesure permise par le Prospectus de la Société, répartie dans l'ordre de priorité suivant:

(a) d'abord, à chaque détenteurs d'Actions d'Investisseurs, au prorata en fonction du rapport de sa participation actuelle d'Actions d'Investisseurs au total d'Investisseurs en circulation Actions, jusqu'à ce que chaque titulaire reçoit un montant égal à: (i) ses engagements globaux, à la Date de la distribution et (ii) un rendement privilégié de huit pour cent (8%) par an (taux composé annuellement à terme échu sur la base d'une année de 365 jours) de son chiffre Apports en capital à la date à laquelle chacune de ces contributions en capital a été faite à la date à laquelle il a été remboursé (le «Rendement Prioritaire»), et

(b) d'autre part, à chaque porteur d'Actions Participatives, au prorata en fonction du rapport de sa participation actuelle des Actions Participatives au total des Actions Participatives en suspens, jusqu'à ce que chaque porteur d'Actions Participatives reçoit un montant égal au prix de souscription des Actions Participatives plus vingt points quatre-vingt-douze pour cent (20.92%) des distributions totales faite en vertu de (a) (ii) ci-dessus;

(c) troisième, jusqu'à ce que les distributions totales atteignent trois fois (3x) des engagements globaux (i) quatre-vingt-deux virgule sept pour cent (82,7%) des autres distributions sera distribué aux détenteurs d'Actions d'Investisseurs, au prorata de chaque titulaire de rapport de l'actionariat actuel d'Actions d'Investisseurs sur le total des Actions d'Investisseurs en suspens, et (ii) les dix-sept virgule trois pour cent restants (17,3%) sera distribué aux porteurs des Actions Participatives, au prorata basé sur le ratio de l'actionariat actuel de chaque titulaire des Actions Participatives de l'ensemble des Actions Participatives en suspens, et

(d) quatrième, toutes les autres distributions (i) soixante-dix-huit pour cent (78%) seront distribués aux détenteurs d'Actions d'Investisseurs, au prorata de la proportion de chaque titulaire de l'actionariat actuel d'Actions d'Investisseurs sur le total des Actions d'Investisseurs en suspens et (ii) le vingt-deux pour cent restants (22%) sera distribué aux porteurs des Actions Participatives, au prorata de la proportion de cet actionariat des Actions Participatives sur le total des Actions Participatives en suspens;

(e) les droits de distribution attachés aux Actions Participatives en vertu de (b), (c) (ii) et (d) (ii) ci-dessus, le "Intérêts Reportés" ou "Rendement Spécial»).

Pour éviter tout doute, les Intérêts Reportés sont calculés sur la base des bénéfices nets de la Société après déduction de toutes les dépenses de la Société, y compris les frais de gestion, les frais de formation et les impôts étrangers ou autres imposées à la Société ou ses véhicules de holdings intermédiaires. Passifs d'impôts retenus à la source ou autre ou les frais de de la Société ne doivent pas être traités comme des distributions aux investisseurs pour le calcul des droits à des participations. L'Associé Commandité aura engagé l'auditeur de la Société de temps en temps pour confirmer, au moment où les Intérêts Reportés sont payés, que les calculs nécessaires pour déterminer les Intérêts Reportés à payer ont été effectués correctement et conformément au du Prospectus de la Société.

Aux fins du calcul des distributions énoncées ci-dessus, les Engagements non Utilisés restant en suspens immédiatement avant la clôture de la liquidation de la Société seront traitées comme si elles avaient été tirés vers le bas et intégralement remboursé aux détenteurs des Actions d'Investisseurs à travers une distribution sous le point (a) ci-dessus.

Le produit de la réalisation des investissements de portefeuille seront distribués dès que possible et en tout cas dans les vingt et un (21) jours calendaires à compter de la réception, et ceux de la nature du produit sur le revenu seront effectués dès que possible et en tout cas pas au plus tard chaque extrémité de la date trimestre.

Les produits de tout investissement réalisés ne seront pas conservées ou réinvesties par la Société, excepté pendant la période d'investissement ou l'Associé Commandité peut provoquer la Société de réinvestir le produit du capital comprenant le coût en capital d'un investissement réalisé dans la mesure où après avoir donné effet à cette réinvestissement du montant total ainsi réinvestie ne dépasse pas les frais de la Société et le coût cumulé des investissements ne dépasse pas les Engagements globaux de la Société et de telle sorte que le total des Apports, à l'époque des faits, n'a pas été remboursé, ne doit pas dépasser le montant de son engagement.

Lorsque des distributions sont effectuées, l'Associé Commandité fera en sorte que l'avis de distribution délivrée aux investisseurs doit indiquer clairement si et dans quelle mesure ces montants distribués sont susceptible d'être applicable.

Les distributions peuvent être effectuées au moyen de dividendes annuels et intermédiaires des dividendes ainsi que par le remboursement du capital et le rachat d'actions ou d'attribution des bonis de liquidation de la Société, selon le cas.

Le paiement des distributions aux détenteurs d'actions nominatives seront effectués aux actionnaires à leurs adresses dans le registre des actionnaires.

Les distributions seront versées dans la monnaie de référence à condition que si la Société est incapable de convertir la devise locale en la devise de référence au moment de la distribution devrait être fait, l'investisseur aura la possibilité de recevoir sa distribution en monnaie locale et, dans ce cas comme distribution sera réputé avoir été effectué dans la devise de référence aux fins de la cascade de distribution en utilisant le plus récent taux de change officiel publié par la Banque centrale européenne avant la distribution en monnaie locale à l'investisseur.

Toute distribution de dividende qui est déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire et n'a pas été réclamé dans les cinq (5) ans de sa déclaration doit être réclamé et reviendra à la catégorie ou des catégories d'Actions émises par la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Pour éviter tout doute, la cascade de distribution ci-dessus doit être appliquée pendant la durée et dans le cas et au cours de la liquidation de la Société.

**Art. 29. Récupération et Séquestre.** Dans les 5 jours calendaires suivant la date de dissolution de la Société et à la date de liquidation définitive de la Société, l'Associé Commandité ou les détenteurs de d'Actions Participatives selon le cas, peut-être verse à chaque détenteur d'Actions d'Investisseurs d'un montant égal au plus élevé des: (i) Le montant éventuel du total des distributions pour le porteur de parts d'Investisseurs est inférieure à ses apports en capital et du Rendement Prioritaire sur celle-ci. (ii) et sa quote-part, en fonction du rapport des apports en capital de ce porteur à l'apport de capitaux totaux de tous les actionnaires, le montant éventuel des détenteurs d'Actions Participatives a reçu des distributions cumulatives au-delà des montants distribuables aux porteurs d'Actions Participatives en vertu de la cascade de distribution indiqué ci-dessus, appliqué sur une base globale couvrant toutes les transactions / investissements de la Société.

En aucun cas, l'Associé Commandité sera tenu de payer en vertu de cet article dans l'ensemble tout montant qui dépasse les distributions cumulatives cas échéant reçu par les détenteurs d'Actions Participatives en Intérêts Reportés (auquel cas les paiements dus aux détenteurs des Actions d'Investisseurs seront réduits par l'excédent au prorata). Les détenteurs d'Actions Participatives et l'Associé Commandité feront en sorte que les détenteurs d'Actions Participatives et des autres bénéficiaires des intérêts reportés doivent conclure des accords afin de récupérer ces excédents sur les comptes de Récupération requis par ces obligations de recouvrement.

La Société et l'Associé Commandité prennent les dispositions nécessaires pour s'assurer que cent pour cent (100%) des distributions d'Intérêts Reportés doivent être fait aux détenteurs d'Actions Participatives et payés sur un compte distinct (compte séquestre), ouvert au nom du de la Société avec le dépositaire de la Société agissant à titre d'agent de dépôt, afin de garantir l'efficacité de la récupération. Cette obligation de limiter ces paiements sur le compte sous séquestre sera automatiquement levée en ce qui concerne les paiements supplémentaires dans le compte de séquestre bloqué immédiatement après que les détenteurs d'Actions d'Investisseurs ont confirmé par le réviseur d'entreprises de la Société, a reçu des distributions complètes supérieur ou égal à leur engagement ainsi que le Rendement Prioritaire. Les intérêts sur ces montants retenus dans le compte séquestre doit suivre le destinataire final de ces montants versés sur le compte séquestre.

L'Associé Commandité et le Conseiller en Placement doivent s'assurer qu'en tout temps les procédures et les conventions adéquates doivent être en place afin de permettre l'efficacité des Intérêts Reportés prévues ci-dessus et feront en sorte que l'accord de garantie est fournie par les bénéficiaires des intérêts reportés pour assurer le paiement des montants de recouvrement le cas échéant, aux porteurs de parts d'Investisseurs

## Chapitre VII - Le réviseur

**Art. 30. Le Réviseur.** Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par le Réviseur, tel que nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

Le Réviseur accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi SICAR.

## Chapitre VIII - Le dépositaire

**Art. 31. Le Dépositaire.** La Société conclura un contrat de dépôt avec le Dépositaire, lequel est un établissement bancaire luxembourgeois répondant aux conditions prévues par la Loi SICAR.

Les valeurs, les espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront déposés auprès ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi SICAR.

## Chapitre IX - LA Liquidation

**Art. 32. La Liquidation.** La Société peut être résiliée de façon anticipée et liquidée par une Résolution Spéciale des Actionnaires (pour éviter tout doute, sans le vote de l'Associé Commandité, des détenteurs d'Actions Participatives ou leurs Affiliés). Les investisseurs peuvent, sous réserve de l'approbation préalable de la CSSF, désigner une autre partie ou parties d'agir en tant que liquidateur de la Société et de recevoir une rémunération pour agir ainsi que les actionnaires en Assemblée Générale une résolution spéciale (pour éviter tout doute, sans le vote de l'Associé Commandité, les porteurs des Actions Participatives ou leurs Affiliés) déterminent.

Lorsque le capital social est inférieur aux deux tiers du capital minimum prévu par la Loi Du 15 juin 2004, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires par l'Associé Commandité. L'assemblée générale des actionnaires, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, décidera à la majorité de cinquante pour cent (50%) plus un (1) des voix des actionnaires présents ou représentés à la réunion sans le vote favorable de l'Assemblée générale partenaire ou aux détenteurs d'Actions Participatives.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale des actionnaires lorsque le capital social est inférieur au quart du capital minimum prévu par la Loi Du 15 juin 2004; dans un tel cas, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra sans condition de quorum et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires

possédant un quart des votes des Actions représentées à l'assemblée sans le vote favorable de l'Associé Commandité, les porteurs des Actions Participatives.

L'assemblée doit être convoquée de manière à ce qu'elle se tienne dans un délai de quarante (40) jours calendaires à compter de la constatation que l'actif net de la Société est inférieur aux deux tiers ou au quart du minimum légal, selon le cas.

En cas de résiliation de la Société, aucune autre entreprise ne doit avoir lieu qu'en de telles mesures qui seront nécessaires pour la liquidation ordonnée des affaires de la Société, la protection et la réalisation des actifs de la Société et de la distribution de ces actifs entre les actionnaires. Sous réserve de l'approbation préalable de la CSSF à l'assemblée générale des actionnaires désignera le liquidateur, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et décide de ses attributions et la rémunération.

La liquidation aura lieu conformément au droit luxembourgeois applicable. Le liquidateur doit provoquer la Société pour payer toutes les dettes, obligations et engagements de la Société et tous les frais de liquidation et prendre les dispositions appropriées pour toutes les obligations ou les éventualités envisagées présents ou futurs, dans chaque cas, dans la mesure où les actifs de la Société, et doit faire tous les efforts raisonnables pour vendre tout ou partie des actifs de la Société dans les meilleures conditions possibles, mais, en cas d'échec, il peut distribuer tout ou partie de ces actifs sur la base et en fonction de la valeur de ces actifs établie en application pour les principes d'évaluation. Le liquidateur doit provoquer produits et des actifs restant à attribuer et répartir entre les actionnaires sur la base prévue à l'article 28 des présentes et le Prospectus.

A la fin du processus de liquidation de la Société, les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires seront versés à la Caisse de Consignation, qui gardera à disposition pour le bénéfice des actionnaires concernés pendant la durée prévue par la loi. Après cette période, le solde reviendra à l'Etat luxembourgeois.

## Chapitre X - Dispositions Générales

**Art. 33. Loi applicable.** En ce qui concerne toutes les questions ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et ses modifications, et les lois et règlements applicables aux véhicules de placement collectif luxembourgeois, notamment la Loi du 15 juin 2004.

**Art. 34. Règlement des litiges.** Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou liée à des articles relatifs à la création, violation, sa résiliation ou sa nullité ou toute obligation non contractuelle découlant de ou en relation avec les statuts seront réglés par arbitrage conformément à la procédure d'arbitrage UNCITRAL règles que actuellement en vigueur. Il y aura un arbitre et l'autorité de nomination sera LCIA (Le tribunal d'arbitrage international de Londres). Le siège et le lieu de l'arbitrage sera Londres, l'Angleterre et la langue anglaise doit être utilisée tout au long de la procédure arbitrale. Les actionnaires renoncent à leurs droits en vertu de la Loi sur l'arbitrage 1996 ou sinon faire appel de toute décision arbitrale, ou de demander la détermination du point préliminaire de la loi par les tribunaux de toute juridiction.

Le tribunal arbitral ne doit pas être autorisé à accorder, et les actionnaires ne doit pas demander à toute autorité judiciaire, les mesures provisoires ou secours avant l'adjudication contre tout actionnaire, les dispositions du Règlement d'arbitrage de la UNCITRAL nonobstant. Le tribunal, arbitral a le pouvoir d'examiner et d'inclure dans toute procédure, décision ou sentence le règlement de tout litige soumise à bon droit un actionnaire dans la mesure où un tel différend découle de ces statuts, mais sous réserve de ce qui précède, aucune autre partie ou les autres litiges sont être inclus dans, ou consolidé avec la procédure arbitrale.

Rien dans les présents statuts ne doit être interprété comme une renonciation modification, renonciation ou l'autre des immunités, privilèges ou exemptions accordés à un actionnaire en vertu d'une convention internationale ou une loi applicable.

### *Souscription et Paiement*

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre d'Actions souscrites	Valeur
1.- TCEE Fund III GP S.à r.l. . . . . .	(une) Action d'Associé Commandité	EUR 1,000
2.- 3TS Capital Partners OY . . . . .	30,000 (trente mille) Actions Participatives	EUR 1

A la constitution les Actions ont été entièrement libérées, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale des Actionnaires se tiendra en 2013. Le premier rapport annuel de la Société sera daté de 31 décembre 2013.

### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, frais et charges de quelque nature que ce soit et qui seront mis à charge de la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

### Déclaration

Le notaire soussigné de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément le respect.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires, ainsi que l'ensemble des personnes représentant l'entière souscription de capital dûment convoqués, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. La régularité de sa constitution, a préalablement été contrôlée et cette assemblée générale extraordinaire portera sur les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

Le siège social de la Société est établi au 7, rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg.

#### *Seconde Résolution*

Le réviseur d'entreprises agréé de la Société est KPMG Luxembourg. Le mandat donné au Réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: d'Allard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 avril 2013. Relation: EAC/2013/5503. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013069466/1791.

(130085361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

#### **Freelander's Sportsfashion G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-7526 Mersch, 11A, Allée John W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 78.386.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des associés tenue en date du 14 mai 2013*

L'Assemblée Générale des Associés décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social du 35, rue Grande Duchesse Charlotte à L-7520 Mersch, au 11A, Allée John W. Léonard à L-7526 Mersch.

Référence de publication: 2013063859/11.

(130078796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

#### **Fisogest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.696.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 faisant l'objet du rectificatif ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés le 16/05/2013 sous la référence L130077994

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063854/12.

(130079277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**G.T.O.S., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 160.589.

Les comptes annuels au 18/04/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013063864/11.

(130078904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**Eurêka Solutions S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 1, rue des Charbons.  
R.C.S. Luxembourg B 172.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Eurêka Sàrl*  
Signature

Référence de publication: 2013063825/11.

(130079077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**Galba Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.F. Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 167.279.

*Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la société prises en date du 10 mai 2013*

L'associé unique de la Société accepte la démission de Madame Susan Beller Yoss de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 10 mai 2013.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, en qualité de nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 10 mai 2013 et pour une durée indéterminée, Monsieur Yoav Magen, né à Israël le 21 août 1976, dont l'adresse professionnelle est située au 745, Fifth Avenue, NY 10151, New York, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Galba Holdings S.à r.l.  
Un mandataire

Référence de publication: 2013063865/16.

(130078725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**General Administration Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 64.725.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013063872/10.

(130078473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**Gestabene S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 83.602.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013063873/10.

(130078710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**HLWG Two TRS, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.626.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 25 avril 2013*

Les associés ont décidé à l'unanimité:

- d'approuver la démission de Monsieur Jan KÂRST, gérant, avec effet au 15 janvier 2013;
- de nommer gérant Monsieur Gawein HEIJMANS, résidant au Talbotstraat 197, 1087DM Amsterdam (NL), avec effet au 15 janvier 2013, pour une durée illimitée en remplacement du gérant démissionnaire;
- que la Société sera dorénavant valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants dont impérativement celle d'un gérant résidant à Luxembourg,

Pour extrait conforme

HLWG TWO TRS

Société à responsabilité limitée

Gregory Mark Butchart / Jean-Michel Hamelle

Référence de publication: 2013063897/18.

(130079079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**IS Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 105.157.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 mai 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013063927/18.

(130079248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**Ital Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.657.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2013*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013063930/18.

(130078760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

---

**Sensolite S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 131.908.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue le 17 mai 2013 que les administrateurs ALICE MANAGEMENT S.A. (R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg), BEATRICE MANAGEMENT S.A., (R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg) et CLAIRE MANAGEMENT S.A. (R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg) ont été remplacés par Monsieur Gabor Kacsoh (demeurant professionnellement à 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg), Monsieur Tamas Mark (demeurant professionnellement à 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, Madame Inessa Wendland (demeurant professionnellement à 7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013065002/18.

(130079501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**SCG SDL Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.498.

Par résolutions signées en date du 17 mai 2013, les associés ont décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Gérard Becquer de son mandat de gérant B avec effet au 14 mai 2013 et de nommer Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant B, avec effet au 14 mai 2013, et pour une durée indéterminée.

- De modifier l'adresse professionnelle de Thierry Drinka, Gérant, du 6 rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg au 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013064995/16.

(130079801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**SCEM Reinsurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 29.883.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 8 mai 2013*

L'Assemblée reconduit les Administrateurs suivants:

- Madame Therese TEGNER
- Monsieur Mark GALLOWAY
- Monsieur Stefan WIKBERG
- Madame Anna PERSSON
- Madame Clare HARGREAVES

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée nomme KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme Réviseur Indépendant d'Entreprise. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013.

*Pour la société SCEM REINSURANCE*  
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.  
Référence de publication: 2013064993/19.  
(130079436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

---

**YCH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.284.

Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Démission du Gérant A suivant à partir du 15 mai 2013:

Pamela Morag Valasuo

2) Nomination du nouveau Gérant A suivant à partir du 15 mai 2013 pour une durée indéterminée:

Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

*Pour la Société*

Christiaan Frederik van Arkel

*Gérant A*

Référence de publication: 2013066614/19.

(130081901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

---

**Yum ! Restaurants International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 586.576.600,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 96.429.

Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Démission du Gérant A suivant à partir du 15 mai 2013:

Pamela Morag Valasuo

2) Nomination du nouveau Gérant A suivant à partir du 15 mai 2013 pour une durée indéterminée:

Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

*Pour la Société*

Christiaan Frederik van Arkel

*Gérant A*

Référence de publication: 2013066612/18.

(130082061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

---

**Yum! Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 59.606.100,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.572.

Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Démission du Gérant A suivant à partir du 15 mai 2013:

Pamela Morag Valasuo

2) Nomination du nouveau Gérant A suivant à partir du 15 mai 2013 pour une durée indéterminée:

Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

*Pour la Société*

Christiaan Frederik van Arkel

Gérant A

Référence de publication: 2013066613/19.

(130081899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

---

**7digital Europe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 162.321.

*Procès-verbal de la décision de l'assemblée des associés de la société "7digital Europe S.à. r.l." tenue à Luxembourg le 3 janvier 2013*

En conformité à l'article 193 / 200-2 de la loi du 10 août 1915 du droit de commerce, l'associé de la société à responsabilité limitée, «7DIGITAL EUROPE S.à. r.l.» a décidé:

1. de révoquer Monsieur William ENGLAND, née le 27 septembre 1961 à Westow, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à Unit F Lower Ground Floor, Zetland House, 5-25 Scrutton Street, London EC2A 4HJ, Royaume-Uni, avec effet immédiat de son poste de gérant.

2. de nommer Monsieur Leigh Mark WOOLLEY, né le 8 août 1957 à Gainsborough, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à 15, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg, comme nouveau gérant avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013066627/17.

(130081751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

---

**YUM! International Finance Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 250.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.282.

Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Démission du Gérant A suivant à partir du 15 mai 2013:

Pamela Morag Valasuo

2) Nomination du nouveau Gérant A suivant à partir du 15 mai 2013 pour une durée indéterminée:

Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

*Pour la Société*

Christiaan Frederik van Arkel

Gérant A

Référence de publication: 2013066619/19.

(130081958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

---

**Zeus Recovery Fund SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.679.

*Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu le 13 décembre 2012*

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 65477 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2012.

A Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2013066620/16.

(130081091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

---

**Yum ! Restaurants International Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 756.758.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.426.

---

Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Démission du Gérant A suivant à partir du 15 mai 2013:

Pamela Morag Valasuo

2) Nomination du nouveau Gérant A suivant à partir du 15 mai 2013 pour une durée indéterminée:

Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

*Pour la Société*

Christiaan Frederik van Arkel

*Gérant A*

Référence de publication: 2013066611/19.

(130081930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

---

**Yum! Franchise de Mexico, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: MXP 300.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.103.

---

Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1) Démission du Gérant A suivant à partir du 15 mai 2013: Pamela Morag Valasuo

2) Nomination du nouveau Gérant A suivant à partir du 15 mai 2013 pour une durée indéterminée:

Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

*Pour la Société*

Christiaan Frederik van Arkel

*Gérant A*

Référence de publication: 2013066618/18.

(130081904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

---

**Belron OPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.593.759.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.237.

---

EXTRAIT

En date du 17 mai 2013, Belron S.A. associé de la Société, a transféré 100.000 parts sociales détenues dans la Société à Belron International S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9b, boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Suite à ce transfert, Belron S.A. ne détient plus de parts sociales dans la Société de sorte que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par Belron International S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013066641/18.

(130081613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

---

**Belron ND S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 224.323.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.238.

—  
EXTRAIT

En date du 17 mai 2013, Belron S.A, associé de la Société, a transféré 100.000 parts sociales détenues dans la Société à Belron International S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9b, boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Suite à ce transfert, Belron S.A. ne détient plus de parts sociales dans la Société de sorte que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par Belron International S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013066640/18.

(130081615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

---

**Olinger & Strauer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 77.823.

—  
*Extrait de l'acte de cession de parts de la Société*

En vertu d'un acte de cession de parts du 31 mars 2004, Monsieur Sascha STRAUER, salarié, dernière adresse connue: L-5750 Frisange, 3, rue de Bettembourg, a transféré 5.000 parts sociales entièrement libérées, d'une valeur nominale de un virgule cinq euros (1,5), composant la moitié du capital social de la société à responsabilité limitée OLINGER & STRAUER Luxembourg Sari à Monsieur Marc OLINGER, salarié, demeurant à L-2555 Luxembourg, 11, rue de Strassen.

L'actionariat de la Société est désormais comme suit:

Monsieur Marc OLINGER: 10.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

M. OLINGER

Référence de publication: 2013066648/18.

(130081479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2013.

---

**Downshire Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.580.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2013*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013066897/18.

(130082146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

---

**Constance Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 24.522.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique*

En date du 16 mai 2013, l'actionnaire unique de la Société a décidé de ne pas renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé sortant, ERNST & YOUNG.

En cette même date, l'actionnaire unique a décidé de nommer la société REVEX, une société a responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.865, en tant que commissaire aux comptes et ce avec effet

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013066864/18.

(130082331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

---

**Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 41.214.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 mai 2013*

1. La cooptation de M. Jacques Joseph Marie BODEVIN décidée par les administrateurs restants en date du 21 janvier 2013 a été ratifiée et ce dernier a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

2. Mme Sophie GERMAIN-REISDORFFER a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Kristoffer KNUTSEN, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 23 janvier 1985, demeurant au 51, boulevard du Montparnasse, F-75006 Paris (France), a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 24.5.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013066862/19.

(130082368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

---

**Colruyt Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.485.

—  
En date du 20 septembre 2012, l'Actionnaire Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Ré-élection de Jozef COLRUYT, au poste d'administrateur;
- Ré-élection de Frans COLRUYT au poste d'administrateur;
- Ré-élection de Wim BIESEMANS, au poste d'administrateur;
- Ré-élection de Jean de LEU de CECIL, au poste d'administrateur.

Pour une période de 4 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes au 31 Mars 2016, et qui se tiendra cette même année.

- Ré-élection de KPMG AUDIT S.à r.l., au poste de Réviseur d'entreprises agréé, pour une période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes au 31 Mars 2013, et qui se tiendra cette même année.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COLRUYT GESTION S.A.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
*Mandataire*

Référence de publication: 2013066857/20.

(130082781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

---

**Constance Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 24.522.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 266 du 19 septembre 1986.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Stijn Curfs  
*Mandataire*

Référence de publication: 2013066865/15.

(130082390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

---

**Colruyt Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.296.

En date du 20 septembre 2012, l'Actionnaire Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Ré-élection de Jozef COLRUYT, au poste d'administrateur;
- Ré-élection de Frans COLRUYT au poste d'administrateur;
- Ré-élection de Wim BIESEMANS, au poste d'administrateur;
- Ré-élection de Jean de LEU de CECIL, au poste d'administrateur.

Pour une période de 4 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes au 31 Mars 2016, et qui se tiendra cette même année.

- Ré-élection de KPMG AUDIT S.à r.l., au poste de Réviseur d'entreprises agréé, pour une période d'un an, jusqu' à l'Assemblée Générale Annuelle, approuvant les comptes au 31 Mars 2013, et qui se tiendra cette même année.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COLRUYT LUXEMBOURG S.A.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
*Mandataire*

Référence de publication: 2013066858/20.

(130082782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

---

**Compacta Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 33.842.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Maître Léonie GRETHEN  
*Notaire*

Référence de publication: 2013066861/12.

(130082138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

---

**Treshold Eagle S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 77.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067342/9.

(130082530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

---

**Triseas Korea Property Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.699.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Robert Jan SCHOL

Gérant

Référence de publication: 2013067344/13.

(130082347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

---

**Ventech Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067355/10.

(130082415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

---

**Uniworld River Cruises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.764.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067352/11.

(130082783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

---

**Uniworld River Cruises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.764.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067353/11.

(130082808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

---

**V.R. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5687 Dalheim, 1, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 152.427.

---

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 mai 2013*

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2013 les actionnaires décident, à l'unanimité:

1° acceptation de la démission de l'ancien administrateur, Monsieur Gilles Fregona.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067354/11.

(130082157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

---

**Uno Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 163.449.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013067345/11.

(130082272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

---

**VTS Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.136.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067365/10.

(130082466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

---

**Wheels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.401.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013067370/10.

(130082823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

---

**Sidéc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067989/10.

(130083672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

**Entrada II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 100.579.

Suite à une cession de parts sociales en date du 27.12.2007, le capital de la société se compose comme suit:

1) 314 Commonwealth Ave. Inc., ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington Delaware 19808, USA, détenteur de 5.550.239 parts sociales (99.99%), et

2) Brasstown LLC, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, USA, détenteur d'une (1) part sociale (0.01%),

En date du 15 mai 2013, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

1. Est nommée nouveau "Gérant A" de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013:

G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121820.

2. Est nommé nouveau "Gérant B" de la société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013:

Monsieur Thierry Hellers, ayant son adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Suite à une résolution du 24 mai 2013, le siège social de la société est transféré de L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013069765/24.

(130085936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**EPF Capital Business Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 128.912.

Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 14 juin 2012, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréée PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N° B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et qui à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2013069766/15.

(130085853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**EPF Dundee Retail Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 136.470.

Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 14 juin 2012, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréée PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N° B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et qui à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2013069767/15.

(130085852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Falcon Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.962.

---

**EXTRAIT**

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 23 mai 2013 à 11h30

- le siège social et les bureaux sont déplacés vers l'adresse de Jan Herman van Leuvenheim au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg à effet du 30 mai 2013;

- a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER (AMSTERDAM) LIMITED, Company House Cardiff No. 06090931, ayant son siège social 122-126 Tooley Street, SE1 2TU London, Royaume-Uni,

à effet rétroactif du 13 avril 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018 en remplacement de CRT REGISTER INTERNATIONAL SA;

- le mandat de l'administrateur et administrateur-délégué Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg

est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FALCON INVESTHOLDING S.A.

J H VAN LEUVENHEIM

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2013069798/24.

(130086149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**East-West United Bank, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 12.049.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069755/9.

(130085813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Domaine Thill, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 5.913.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069738/9.

(130086203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Discovery Music, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 51.915.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069737/9.

(130086366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Ducas, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8391 Nospelt, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.472.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069741/9.

(130086058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Europe - Vins S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 17.239.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069785/9.

(130086518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Essential Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 64.426.

---

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069775/9.

(130086480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**VDSA Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.896.

---

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'associée unique, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ont comparu:

1) Madame Sabrina LOGRILLO, commerçante, née le 6 novembre 1979 à Luxembourg, demeurant à L-2717 Luxembourg, 4, rue Joseph Weber.

2) Monsieur Giuseppe LOGRILLO, fonctionnaire, né à Turi/Bari (I), le 11 novembre 1954, demeurant à L-2520 Luxembourg, 41, Allée Scheffer.

3) Madame Vanessa LOGRILLO, née le 10 juin 1991 à Luxembourg demeurant à L-3377 Leudelange, 9, rue de la Gare.

4) Madame Giovanna SABINO, employée privée, née 10 mai 1963 à Turi/Bari (I), demeurant à L-8033 Strassen, 12, rue Albert Schweitzer.

il a été convenu et arrêté ce qui suit:

a) Madame Sabrina LOGRILLO, préqualifiée, cède à Monsieur Giuseppe LOGRILLO, préqualifié, qui accepte, sous les garanties ordinaires de droit et pour quitte et libre de toute dette, gage ou saisie, la pleine propriété de soixante trois (63) parts sociales qu'elle possède dans la société VDSA sàrl, prédite. Le cédant déclare être le propriétaire légitime de ces parts.

b) Madame Sabrina LOGRILLO, préqualifiée, cède à Madame Vanessa LOGRILLO, préqualifiée, qui accepte, sous les garanties ordinaires de droit et pour quitte et libre de toute dette, gage ou saisie, la pleine propriété de trente et une (31) parts sociales qu'elle possède dans la société VDSA sàrl, prédite. Le cédant déclare être le propriétaire légitime de ces parts.

c) Madame Sabrina LOGRILLO, préqualifiée, cède à Madame Giovanna SABINO, préqualifiée, qui accepte, sous les garanties ordinaires de droit et pour quitte et libre de toute dette, gage ou saisie, la pleine propriété de trente et une (31) parts sociales qu'elle possède dans la société VDSA sàrl, prédite. Le cédant déclare être le propriétaire légitime de ces parts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le cessionnaire obtient, par la signature de la présente, la pleine propriété et la libre jouissance de ces parts et se trouve subrogé au cédant dans tous les droits et obligations liés aux parts cédées.

**Art. 2.** Cette cession est consentie et acceptée pour le prix global de douze mille cinq euros (12.500,00 €), prix que le cédant reconnaît avoir reçu des cessionnaires, chacun pour sa part, et dont elle donne quittance par la signature de la présente.

**Art. 3.** Les cessionnaires déclarent être informé de la situation financière de la société précitée et n'en demande pas de plus ample description.

**Art. 4.** Conformément à l'article 6 des statuts, Madame Sabrina LOGRILLO, seule associée de la société, donne son agrément quant à la cession des parts visées ci-avant.

**Art. 5.** Ces cessions sont acceptées au nom de la société par Madame Sabrina LOGRILLO, agissant en sa qualité de gérante administrative de ladite société.

Conformément aux dispositions qui précèdent, les parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Giuseppe LOGRILLO, préqualifié, soixante trois .....	63 parts
2) Madame Vanessa LOGRILLO, préqualifié, trente et une .....	31 parts
3) Madame Giovanna SABINO, préqualifié trente et une .....	31 parts
Total: cent vingt cinq .....	125 parts

#### *Deuxième résolution*

1) Ratification de la démission du gérant technique:

- Monsieur Robert Laurent SAUER, cuisinier, demeurant à L-2423 Luxembourg, 42, Pont Rémy.

2) Ratification de la démission du gérant administratif:

- Madame Sabrina LOGRILLO, commerçante, née le 6 novembre 1979 à Luxembourg, demeurant à L-2717 Luxembourg, 4, rue Joseph Weber.

3) Nomination du gérant technique:

- Monsieur Donato POLLUCE, cuisinier, né le 23 février 1977 à Acquaviva (I), demeurant à L-3505 Dudelange, 59, rue Dominique Lang.

4) Nomination du gérant administratif:

- Monsieur Giuseppe LOGRILLO, fonctionnaire, né à Turi/Bari (I), le 11 novembre 1954, demeurant à L-2520 Luxembourg, 41, Allée Scheffer

5) Chacun des deux gérants peut engager individuellement la société jusqu'à la somme de mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR).

Toute somme excédant le montant de mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR) la signature conjointe des deux gérants est requise.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

*Les Associés*

Référence de publication: 2013064244/65.

(130078916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

### **Vanguard S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.415.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 mai 2013*

Le siège social de la société est transféré du 40 Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg au 15 - 17 Avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg avec effet au 2 Mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064232/12.

(130078610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.